



Le Président

À Mornac, le 15 janvier 2018

Madame Geneviève DARRIEUSSECQ
Secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées
14 rue Saint-Dominique
75700 PARIS SP 07

Madame la Secrétaire d'État,

Objet : Du service national vers un service civique rénové et universel.

Référence : Courriel du 27 novembre 2017 adressé à sdbc.courrier-ministre.fct@intradef.gouv.fr

Passionné par les questions d'éducation à la citoyenneté et à la Défense, un groupe de travail du comité Aunis-Saintonge de l'Association Régionale Poitou-Charentes (AR-18) de l'Union des Associations de l'IHEDN, sous la direction du général (2s) Mounier, a étudié ce sujet.

Se situant dans le cadre des réflexions présentes et futures sur le service national, il a alors rédigé un mémoire portant sur un service civique rénové et universel.

Lors de la cérémonie de remise des calots au 3^o régiment du SMV de La Rochelle, le 27 octobre 2017, le général Mounier s'est entretenu, successivement, avec :

- Monsieur Jean-Paul Bodin (SGA),
- Monsieur le général de corps d'armée Philippe Pontiers (DSNJ).

Ces deux autorités ont semblé être réellement intéressées par les propositions développées et attendent de les recevoir. Le dossier vous a été adressé par le courriel de référence.

En conséquence, afin de participer à cette belle aventure au profit de notre jeunesse et de nourrir les réflexions en cours, j'ai l'honneur de vous faire remettre en main propre le document déjà diffusé au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine (*Poitou-Charentes*) et comprenant les textes suivants :

1. La « Note de position sur le service civique universel ».

Cette note de synthèse de quatre pages, rédigée par le général Mounier et co-signée par Jean-Claude Duchet, Président de l'AR-18, a été formellement validée lors du Comité directeur de l'AR-18 le samedi 25 novembre 2017.

Ce document est toujours en cours d'approbation par les instances parisiennes de l'Union-IHEDN en vue d'un portage éventuel au plus haut niveau de l'État et auprès des acteurs impliqués.

2. Le rapport du groupe de travail du Comité Aunis-Saintonge.

Cet ensemble de réflexions a abouti à l'idée de la mise en place, sous l'égide du Haut-Commissaire à l'engagement civique, d'un service civique rénové et universel, construit à partir des structures actuelles : JDC¹, service civique, cadets de la Défense, ÉPIDE, SMV, éventuellement SMA, etc.

La formation à l'esprit de défense, base de l'esprit civique, serait une mission essentielle du ministère de l'Éducation nationale sous la forme d'un « **Parcours de citoyenneté** ».

La « **Semaine Défense et Citoyenneté** », serait universelle et la seule forme obligatoire dans le parcours citoyen. À l'issue de cette semaine, les jeunes gens pourraient soit s'arrêter là, soit postuler un volontariat spécifique au sein d'un des trois pôles spécialisés.

Pôle 1 : purement civil, altruiste, ouvert sur la vie sociale et le monde associatif, reprenant les missions de l'actuel service civique. **Objectif de 350 000 jeunes par an.**

Pôle 2 : situé dans une structure militarisée, ouvert sur la promotion individuelle, professionnelle et sociale. Il fusionne ÉPIDE, SMV, éventuellement SMA. **Objectif de 11 000 jeunes par an.**

Pôle 3 : pôle de préparation militaire pure, ouvert sur le monde des services de sécurité (*armées, gendarmerie, police, douane, pompiers, etc.*), il fournit les réservistes volontaires de ces différents services, dont celui de la Garde Nationale. **Objectif de 85 000 jeunes pour trois ans minimum.**

Ayant confiance en votre compréhension et votre bienveillance, nous vous prions d'agréer, Madame la Secrétaire d'État, l'expression de notre haute considération.

Jean-Claude DUCHET



Président de l'AR18 - Poitou-Charentes

Fichier téléchargeable à l'adresse électronique suivante :

- Vers un Service civique rénové et universel.

La « *Note de position sur le Service civique universel* » suivi du Rapport « *Le service militaire volontaire (SMV). Peut-il générer un réservoir de forces pour la Garde nationale ?* ».
<https://view.joomag.com/vers-un-service-civique-renove-et-universel/M0307898001506322772>

Copies pour information, par voies postale et électronique, à :

- Monsieur Christian CAMBON, Président de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.
- Monsieur Jean-Jacques BRIDEY, Président de la Commission de la défense nationale et des forces armées.
- Monsieur Yannick BLANC, Haut-Commissaire à l'engagement civique.

¹ JDC : Journée défense et citoyenneté.



NOTE DE POSITION SUR LE SERVICE CIVIQUE UNIVERSEL

Association régionale Poitou-Charentes (AR-18) des Auditeurs de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale

À Rochefort, le 25 novembre 2017

Préambule.

Sujet abordé par Monsieur Emmanuel Macron pendant la campagne électorale de 2017, le rétablissement du service national alimente, depuis, des prises de position diverses, si ce n'est disparates. Le pilotage de l'étude de ce qui semble devoir être plus une rénovation qu'une restauration a été confié à Madame Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées. Universalité, parité, brièveté, sont actuellement les marquants de cette nouvelle mouture d'un système dont l'universalité véritable ne remonte qu'au début du XX^e siècle et était déjà très affaiblie à la fin de ce même siècle. La fixation de l'objectif véritable, la détermination des responsabilités, le programme exact, les modalités de financement de cette nouvelle institution sont encore à définir avec précision. Ceci ne doit en aucun cas faire oublier toutes les questions collatérales qui devront être abordées, au fur et à mesure de l'avancée de l'étude. Celles-ci vont de la solde à l'hébergement en passant par l'habillement et l'alimentation des futurs « *appelés* », dont l'appellation reste encore à fixer.

Les objections, les réticences, voire les refus, face à ce nouveau type de service national, sont nombreux. Le coût en paraît prohibitif. Les militaires ne souhaitent pas recevoir seuls cette mission, pour ne citer que certaines des idées majeures sur le sujet. Mais nul ne disconvient qu'il soit aujourd'hui indispensable de mettre en place un système fédérateur et formateur à la citoyenneté de la jeunesse française. Face à cette problématique, le comité Aunis-Saintonge de l'AR-18 a travaillé à partir de la « [Note de position sur le service civique](#) » de l'UNION-IHEDN publiée en avril 2015.

Le groupe de travail du comité présente ainsi, non pas une solution figée, mais un éventail de propositions, dans un [mémoire d'une soixantaine de pages](#), annexes comprises, que la présente note va s'attacher à présenter de façon succincte.

Réponse à des questions simples.

Partant de constats simples et évidents, comme l'évolution de la société, donc de celle des mentalités ; la situation budgétaire de la France ; la disparition des infrastructures militaires utilisables, etc. ; il est rapidement apparu au groupe que la restauration d'un service militaire du type de celui encore pratiqué dans les années soixante était à la fois irréaliste et irréalisable.

C'est pourtant ce qui lui avait semblé ressortir de certaines prises de position, dont quelques-unes émanaient de personnes qui n'avaient manifestement pas effectué ce type de service. « **On va les mater** » semblait être le fond de ce genre de pensée. Ce modèle ne saurait plus être à l'ordre du jour en 2017 pour une tranche d'âge de 800 000 jeunes citoyens, garçons et filles.

Ayant visité plusieurs fois le centre du SMV¹ de La Rochelle, aujourd'hui 3^{ème} Régiment du SMV, s'appuyant sur les différents documents consultés, dont certains figurent en annexe du mémoire, et sur la Note de position citée ci-dessus, le groupe s'est orienté sur quelques notions qui lui sont apparues essentielles.

Tout d'abord, il lui a semblé indispensable d'utiliser ce qui existait déjà, pour ne pas créer un ixième dispositif, une nouvelle « **Usine à gaz** » pour employer une métaphore classique.

Il a ensuite pensé que cette action devait être centralisée dans sa conception, diversifiée dans sa conduite et décentralisée dans sa mise en œuvre.

- La gouvernance devait se situer au plus haut niveau : celui du Premier ministre.
- Le budget devait être autonome, pour ne pas dépendre du bon-vouloir des différents ministères.
- Un certain nombre de ministères concernés devait cependant être impliqué en fonction de leurs capacités, et en particulier, soit prendre en compte des pans complets de l'organisation, soit au minimum fournir le personnel adéquat, ou prendre à sa charge des missions ponctuelles et précises.

Cet ensemble de réflexions a abouti à l'idée de la mise en place d'un service civique rénové et universel, construit à partir des structures actuelles : JDC², service civique, cadets de la Défense, ÉPIDE³, SMV, éventuellement SMA, etc. Ce service, ne serait universel que pour le succédané de la JDC et serait réparti en trois branches ouvertes tout d'abord aux seuls volontaires, mais pouvant être rendues obligatoires, ultérieurement, pour certaines catégories de personnes.

Pourquoi un service civique rénové ?

Les termes de la stratégie sont ceux qui s'appliquent le mieux à cette proposition :

- unité d'action,
- concentration des efforts,
- économie des forces.

En outre, une fraction de ce service civique rénové formerait un réservoir pour les volontaires de la Garde Nationale.

En un maître mot **efficacité**. En une formule lapidaire « **Un chef, une mission, des moyens.** »

Comment ?

L'ensemble des moyens indispensables serait aux ordres directs du Premier ministre, secondé par une direction issue de l'actuelle Agence du service civique (*appellation exacte à déterminer*).

Cette direction aurait ainsi une autorité et une structure interministérielles ainsi qu'un budget propre. Son personnel serait détaché à partir des ministères concernés.

La formation à l'esprit de défense, base de l'esprit civique, serait la mission du ministère de l'Éducation nationale, selon des modalités à définir par ce ministère et le Premier ministre, représenté par la gouvernance du service civique rénové (*appellation exacte à déterminer*).

¹ SMV : Service militaire volontaire.

² JDC : Journée défense et citoyenneté.

³ ÉPIDE : Établissement pour l'insertion dans l'emploi.

Cette formation se déroulerait tout au long de la scolarité, en faisant appel à des enseignants formés à cela. Elle prendrait la forme d'un « **Parcours de citoyenneté** ».

La JDC serait étendu à une semaine pleine, y compris le samedi et le dimanche et par analogie pourrait se dénommer : SDC (*semaine défense et citoyenneté*).

Placée sous l'autorité et le contrôle de la gouvernance du service civique rénové, cette semaine serait universelle et la seule forme obligatoire dans le parcours citoyen. Elle ne se pratiquerait pas sous le régime de l'internat, mais sous celui de la demi-pension. Elle ferait appel à des formateurs issus des ministères régaliens compétents ainsi que d'organisations agréées.

Concernant le programme de cette semaine, le groupe de travail partage l'ambition de Geneviève Darrieussecq qui souhaite notamment que ce nouveau service « *forme des jeunes qui soient protecteurs du pays* ». Ils pourraient y apprendre « *les gestes qui sauvent, la conduite à tenir en cas de cataclysme, d'attentats, d'état de guerre* ».

Comme la JDC, elle serait indispensable pour certaines formalités ou l'obtention de certains diplômes. À l'issue de cette SDC (*appellation exacte à déterminer*), les jeunes gens pourraient soit s'arrêter là, soit postuler un volontariat spécifique.

Le volontariat ouvrirait sur trois pôles spécialisés, dont un servirait à la formation initiale pour la constitution d'un réservoir au profit de la « **Garde Nationale** ».

Pour qui ?

Les volontaires choisiraient un des pôles suivants :

- **Pôle 1** : purement civil, altruiste, ouvert sur la vie sociale et le monde associatif, reprenant les missions de l'actuel service civique. La formation particulière au poste de travail occupé est à la charge des employeurs. Elle pourrait être complétée par des actions de formation collective autour de thèmes fédérateurs relatifs aux droits et devoirs du citoyen.
- **Pôle 2** : situé dans une structure militarisée, ouvert sur la promotion individuelle, professionnelle et sociale. Il fusionne ÉPIDE, SMV, éventuellement SMA. Il fonctionne dans les mêmes conditions que l'actuel SMV, voire de l'ÉPIDE.
- **Pôle 3** : pôle de préparation militaire pure (*apprentissage du service de armes*), ouvert sur le monde des services de sécurité (*armées, gendarmerie, police, douane, pompiers, etc.*), il fournit les réservistes volontaires de ces différents services, donc de la Garde Nationale. La durée de passage en ce pôle ne saurait être inférieure à deux mois. Ces volontaires suivent une formation complémentaire de spécialité dans leur service d'affectation. Ce pôle pourrait être rendu obligatoire pour l'accès à certaines formations de haut niveau, alimentant les élites nationales. Ces propositions sont en accord avec les conclusions du 11^{ème} rapport du HCECM⁴.

Avec qui ?

La question du personnel reste cruciale. L'objectif de l'organisation prévue est de contrôler le volume du personnel affecté à cette mission et d'utiliser celui déjà en place.

La direction générale serait bâtie à partir des structures actuelles. Les états-majors de pôle (*appellation exacte à déterminer*) devraient en partie être alimentés par les structures existantes.

⁴ HCECM : Haut Comité d'évaluation de la condition militaire.

Le personnel du pôle de préparation militaire devrait être mis en place par les forces armées, soit par prélèvement, soit par augmentation des postes budgétaires. Le personnel de l'Éducation nationale serait en double emploi, rémunéré en conséquence. Les formateurs de la SDC seraient mis en place par les ministères concernés, également en double emploi.

Quelques points particuliers sur le volontariat.

Le volontariat semble, pour le groupe de travail, être un des points clefs de l'accès au pôle 3.

Ce volontariat doit être attractif et valorisé sous peine de rejet, donc d'échec. Il doit être plus suggéré et incité que provoqué. Le volontariat est privilégié car il est perçu comme le meilleur outil pour donner l'envie de l'action. Un encouragement au volontariat pourra être suscité par sa valorisation : unité d'enseignement, choix d'affectation, majoration de points pour concours administratifs, bonification pour changement d'échelon, avancement, retraite, etc.

Se pose la question des futures élites nationales. Il est certain qu'une formation militaire bien menée est instructive et valorisante. Peut-on pour cela la rendre obligatoire ?

Il semble, pour débiter, valoir mieux l'asseoir sur le volontariat, ne la rendre obligatoire qu'ultérieurement, après analyse des premiers résultats. Mais il est certain que deux mois de classe frottent utilement l'impétrant à tous les milieux sociaux.

Cela est cependant insuffisant. Ces volontaires doivent ensuite recevoir une formation de niveau plus élevé, donc d'EOR⁵ dans une des armées ou de la gendarmerie, puis recevoir ensuite en unité une fonction de commandement. L'ensemble, d'une durée à déterminer, serait compté dans la scolarité, pris en compte dans la durée des services et bénéficierait des bonus présentés ci-dessus.

Conclusion.

L'avancée de l'esprit de Défense, la cohésion, l'éducation civique de la jeunesse française restent bien les objectifs majeurs de la rénovation du service civique proposée par le groupe de travail du comité Aunis-Saintonge de l'AR-18. L'organisation opérationnelle de cet ensemble doit privilégier le maintien des acquis et de la spécificité des trois pôles envisagés, en évitant les redondances et l'éparpillement, en appliquant le principe stratégique de « **L'économie des forces** ».

L'agence du service civique rénové doit donc intégrer, voire fusionner toutes les agences et entités ministérielles en charge de cette problématique. L'autorité du Premier ministre en garantira la cohérence et l'application de cet autre principe « **L'unité d'action** ».

Si le volontariat semble être la base du système, hors SDC, il sera peut-être intéressant de rendre obligatoire le passage par un pôle 3 élargi des futures élites de la France.

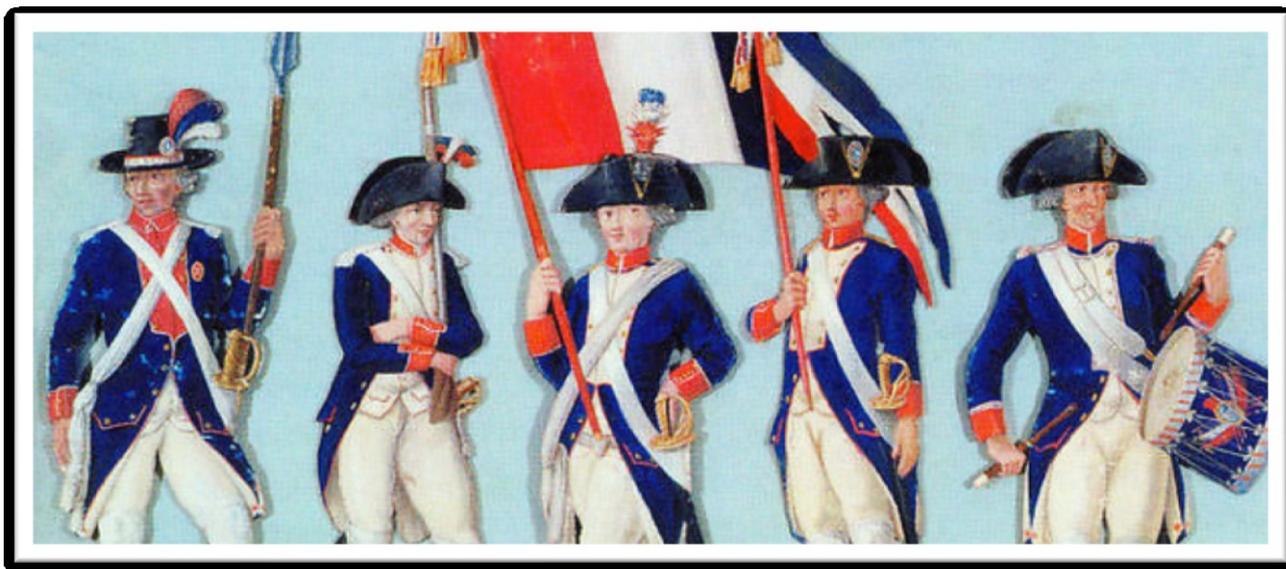
Philippe MOUNIER
Général (2s)

I.H.E.D.N. Aunis-Saintonge

Jean-Claude DUCHET
Ingénieur Consultant

Président de l'AR-18 - Poitou-Charentes

⁵ EOR : élève officier de réserve.



LE SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE (SMV).

**Peut-il générer un réservoir de forces
pour la Garde nationale ?**

Étude prescrite par
le comité 17 pour le cycle 2016-2017
[Rochefort, le 14 novembre 2016.]

Sous la direction de :

- Philippe MOUNIER, *Général de l'armée de Terre (2s)*

Avec la participation de :

- Alain AMAT, *Directeur d'hôpital (er)*
- Christian CHAUVET, *Ingénieur général des essences (2s)*
- Jean-Michel CLÈRE, *Médecin chef des services (2s)*
- Régis HARDY, *Ingénieur divisionnaire des TPE (er)*
- Catherine HÉRAULT, *Professeur de musique*

AVERTISSEMENT.

Les idées présentées dans ce rapport n'engagent que les membres
du groupe de travail dont la composition est indiquée ci-dessus.

Vers un Service civique rénové et universel

- © Ce document a été créé à l'initiative du Comité Aunis-Saintonge de l'AR18, Association régionale Poitou-Charentes des Auditeurs de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale et publié sous sa direction et en son nom. Il s'agit d'une œuvre collective, l'AR18 en a la qualité d'auteur.

Toute reproduction totale ou partielle par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation expresse et conjointe de l'AR18, est strictement interdite et constituerait une contrefaçon (article L1224 et L3352 du code de la Propriété intellectuelle). Cependant, ce document peut librement être utilisé à but informatif dans un cadre personnel, scolaire, associatif ou par l'administration sous réserves que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source.

- © Document validé par le Comité Aunis-Saintonge de l'AR-18 lors de sa séance plénière du 20/11/2017.

Avant-propos.

Lors du lancement des travaux du cycle 2016-2017, le sujet retenu sur lequel devait travailler le groupe de travail était : « **Le SMV, premier pas vers la restauration du Service National ?** ».

À l'issue des recherches documentaires et des visites au centre du SMV de La Rochelle, il est apparu comme évident au groupe que la généralisation d'un SN, civil et/ou militaire, obligatoire, universel et de longue durée était une utopie matériellement, financièrement et humainement coûteuse. Mais deux éléments primordiaux sont immédiatement apparus essentiels à conserver : l'esprit de défense, la Garde Nationale (GN).

Il est certain qu'un Service Militaire obligatoire doit être intrinsèquement attractif et valorisant sous peine de rejet, donc d'échec.

Aussi, avant de l'envisager faut-il passer par une phase de montée en puissance d'une préparation militaire volontaire, réservoir d'une indispensable GN. Le volontariat est ainsi privilégié comme meilleur outil pour l'action.

L'étude a alors évolué vers la question suivante : « **Le SMV peut-il générer un réservoir de force pour la GN ?** ». Mais le SMV actuel n'apprend pas à ses volontaires le maniement des armes, indispensable à la GN.

Cela a amené le groupe à la réflexion sur une rénovation du service civique actuel, à partir des structures existantes.

Ce nouvel ensemble, toujours universel, passerait alors aux ordres du Premier ministre en application de l'adage : « **Un chef, une mission, des moyens** ». Serait ainsi créée une structure interministérielle, tête de chaîne d'une entité unifiée dans sa conception et diversifiée dans sa conduite et son exécution, appuyée par l'indispensable priorité de ce Premier ministre.

Mais, l'esprit de défense est fondamentalement lié à la capacité populaire à vouloir vivre ensemble. Chacun doit trouver sa place dans la société tout en s'ouvrant aux autres et en s'insérant professionnellement. Or la protection de cette société passe par la constitution d'une GN qu'il faut alimenter.

C'est ainsi que ces trois thématiques ouvrent sur le découpage suivant :

- un **pôle purement civil**, ouvert sur le service des autres tout en favorisant l'épanouissement du volontaire (*actuel service civique*) ;
- un **pôle militarisé d'insertion sociale et professionnelle** au service de la promotion individuelle (*SMV, ÉPIDE, voire SMA*) ;
- un **pôle de préparation militaire** pure, réservoir pour la GN, au profit des services régaliens de sécurité (*pompiers, douane, police, gendarmerie, armées, extension à étudiant*). Ce dernier pôle militaire devrait être ouvert, sous réserve d'une étude approfondie, aux enseignants en charge de l'enseignement de la Défense et aux futurs cadres de haut niveau de l'État.

Cet esprit de défense est cependant indissociable d'un parcours de citoyenneté étendu à l'ensemble du système scolaire et universitaire, se prolongeant dans la première partie de la vie active et professionnelle.

Ce cursus comprend une formation initiale à la citoyenneté et à l'esprit de défense, confiée à l'Éducation nationale.

Cette formation peut être complétée par des associations comme les Cadets de la Défense, ou l'organisation de Rallyes citoyens, placés sous l'égide des trinômes académiques.

Il serait, enfin, couronné par une Semaine du citoyen, universelle et obligatoire pour une tranche d'âge, dont l'extension de la durée compense l'appel uniquement au volontariat pour le service civique. Avatar de l'actuelle Journée du citoyen, cette semaine aurait un caractère interministériel marqué de formation civique. Elle ouvrirait, par volontariat, sur un des trois pôles présentés ci-dessus.

--ooOoo--

L'organisation opérationnelle de cet ensemble doit, *in fine*, privilégier le maintien des acquis et la spécificité de chacun des trois pôles envisagés, en évitant les redondances et l'éparpillement, en appliquant le « **principe stratégique d'économie des forces** ».

L'agence du service civique rénové doit donc intégrer, voire faire fusionner, toutes les agences et entités ministérielles en charge de cette problématique. L'autorité du Premier ministre garantira l'application de cet autre principe stratégique : « **l'unité d'action** ».

LE SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE (SMV)

Peut-il générer un réservoir de forces pour la Garde nationale ?

TABLE DES MATIÈRES.

Vers un service civique rénové.

1	Préambule.	7
2	Rénover et universaliser le Service civique.	8
2.1	Le pôle civil « au service des autres ».	9
2.1.1	Une mission d'intérêt général.	9
2.1.2	La mixité sociale.	9
2.1.3	La cohésion et de solidarité nationale.	9
2.1.4	Les conditions de la réussite.	9
2.2	Le pôle paramilitaire « au service de la promotion individuelle ».	10
2.2.1	Un constat accablant.	10
2.2.2	Les principaux objectifs.	10
2.2.3	Quelques pistes d'avenir.	10
2.3	Le pôle préparation militaire « réservoir pour la Garde nationale ».	11
2.3.1	La formation initiale et spécialisée.	11
2.3.2	L'employabilité.	11
3	Organisation possible du cursus.	11
3.1	La formation initiale à la citoyenneté et à l'esprit de défense.	11
3.1.1	Le parcours de citoyenneté.	12
3.1.2	L'enseignement de la défense.	12
3.1.3	Les Cadets de la Défense.	12
3.1.4	Le rallye citoyen.	13
3.2	La semaine du Citoyen (SdC).	13
3.2.1	Les objectifs.	14
3.2.2	Les contraintes.	14
3.2.3	Les ressources.	14
3.2.4	Les thématiques de la semaine sous forme de modules.	14
3.2.5	La dernière journée de la formation.	15
3.3	Le service civique universel et rénové.	15
3.3.1	Pôle 1 : Mixité sociale, solidarité et cohésion nationale.	15
3.3.1.1	La famille.	15
3.3.1.2	L'école.	16
3.3.1.3	Le service militaire.	16
3.3.1.4	L'engagement associatif.	16

3.3.2	Pôle 2 : Insertion sociale et professionnelle.....	16
3.3.2.1	Un cadre paramilitaire strict et contraignant.	16
3.3.2.2	La socialisation, l'orientation, la formation et l'emploi.....	17
3.3.3	Pôle 3 : Réservoir de la Garde nationale.....	17
3.3.3.1	Un cadre militaire fort et exigeant.	17
3.3.3.2	Vers la réserve opérationnelle.	18
3.3.3.3	Les objectifs de formation initiale.	18
3.3.3.4	L'instruction spécialisée.....	18
4	L'agence du Service civique rénovée.	19
4.1	Les objectifs.....	19
4.1.1	Les objectifs quantitatifs.....	19
4.1.2	Les objectifs qualitatifs.	19
4.2	L'organisation administrative de l'agence.....	19
4.2.1	L'organisation fonctionnelle.....	20
4.2.2	L'organisation opérationnelle.	20
4.3	Les moyens dédiés.....	20
4.3.1	L'encadrement de la structure.	20
4.3.2	Les ressources financières.....	21
5	Conclusion.....	21
5.1	Vers un service civique universel basé sur le volontariat.	21
5.2	Rejoindre la Garde nationale.	21
	Annexe.....	22
	La Réserve : faire bouger les lignes.	22



Vers un service civique rénové.

1 PRÉAMBULE.

Par décret du 13 octobre 2016, signé par le Président de la République, le Premier Ministre, les Ministres de la Défense et de l'Intérieur, a été créée une Garde nationale.

Cette nouvelle organisation regroupe des moyens et des structures préexistantes : réserves des Armées, réserves de la Gendarmerie, réserves de la Police nationale.

Sa mission prioritaire est de renforcer les forces de sécurité, en surchauffe et sur employées.

Rien de nouveau n'est envisagé. Chacun de ces trois types de réserve reste aux ordres, pour le recrutement, la formation et l'emploi, de son ministère de rattachement : le ministère des Armées pour les militaires, le ministère de l'Intérieur pour les gendarmes et les policiers.

Statutairement bicéphale, la Garde nationale repose donc sur deux piliers distincts et autonomes, les Armées et l'Intérieur. On ne saurait ainsi dire qu'elle dispose d'un chef unique, ce qui peut être source de conflits de personnes et d'administrations. Ses structures de gouvernance sont légères et intermittentes, seul son Secrétariat général représente une instance permanente, plus en charge de réflexion et de coordination que donneuse d'ordres. Cet état de fait amène à se poser la question cruciale suivante :

Comment constituer le réservoir humain permettant d'alimenter, dans la durée, en nombre et en qualité requis, un flux humain continu, renforçant et renouvelant cette Garde nationale ?

Compte tenu de sa lourdeur, de son coût financier et humain, des réticences qui ne sauraient manquer de se faire jour lors de son instauration, un service militaire **obligatoire**, universel et de longue durée ne saurait être ouvert à une classe d'âge de 800 000 jeunes gens, par construction obligée de pratiquer la mixité.

En outre, il n'est plus justifié compte tenu des nouvelles formes prises par les conflits.

Un service réduit à un mois serait illusoire, son coût et ses contraintes se révéleraient encore plus prohibitifs.

Comment les Armées pourraient-elles apporter une solution aux insuffisances relevées après un passage de plus de dix ans de la jeunesse française dans les mains de l'Éducation nationale ?

La formule du Service militaire volontaire est certes intéressante et efficace. Mais son aspect de maternage déresponsabilisant ne saurait la rendre universelle et son coût est lui aussi excessif. Cette formule n'est pas duplicable. Fort utile, celle-ci doit rester réservée à son public actuel.

Le problème reste donc entier et complexe. Il est certain que, dans les conditions actuelles, un brassage social, une éducation civique, sont indispensables. Sinon, le clivage de la société française ne fera que s'accroître et amener aux situations conflictuelles dont les citoyens vivent les prémices. Cette partie de l'étude va maintenant aborder une solution qui part d'un existant, reconfiguré pour une implication diversifiée de la jeunesse dans la vie et la réussite de la Nation.

2 RÉNOVER ET UNIVERSALISER LE SERVICE CIVIQUE.

Les annonces du Président de la République, dans son programme électoral ont interpellé le groupe de travail. Ses visites et ses rencontres au Service militaire volontaire de La Rochelle l'ont éclairé. Pour de strictes raisons budgétaires et organiques, il ne saurait être question de rebondir sur une nouvelle forme de service militaire universel, mixte, laïque et obligatoire.

Il ne faut pas vouloir édifier une nouvelle « *usine à gaz* » qui se rajoutera à un parc déjà pléthorique. Donc l'analyse du dossier a amené le groupe aux conclusions suivantes :

1. Il est opportun, **dans un premier temps**, de confier la mission de restaurer une culture de la Défense au ministère de l'Éducation nationale. Il convient de lui fixer les objectifs, de lui accorder les moyens, de spécialiser son personnel. Le but se situe au sens global du terme, simultanément territorial, économique, culturel, et patriotique.
2. Il est indispensable de **partir de l'existant** en regroupant tous les moyens répartis entre différents ministères sous l'égide du Premier ministre. Il est aujourd'hui indispensable de prendre en compte les pesanteurs budgétaires et d'unifier les problématiques.

Dans un cadre financier contraint et non extensible, il faut faire la chasse aux doublons et rétablir l'unité de la question. La concentration des efforts simplifie la manœuvre.

3. Le groupe de travail privilégie alors la piste d'un **Service civique rénové** (*terme générique, appellation exacte à préciser*). Ce service prendrait en compte les neuf grandes thématiques de son articulation actuelle en les regroupant en trois pôles.

L'actuel Haut-commissaire au service civique, placé sous les ordres directs du Premier ministre deviendrait la tête de chaîne d'un ensemble unifié dans sa conception et diversifié dans sa conduite et son exécution.

--oo0oo--

Il est alors essentiel d'agir en restructurant avec efficience, soit avec efficacité au moindre coût.

Le Service civique rénové devenant la tête de chaîne d'un ensemble unifié mais aussi diversifié.

On peut facilement imaginer le regroupement de ses thématiques en trois pôles :

- Un pôle purement civil, **au service des autres**, avec comme objectifs la mixité sociale et la cohésion et la solidarité nationale, c'est le service civique actuel.
- Un pôle d'insertion sociale et professionnelle, **au service de la promotion individuelle**, en fusionnant le SMV et l'ÉPIDE, voire le SMA, dans une structure paramilitaire.
- Enfin, un pôle de préparation militaire, **réservoir pour la Garde nationale**, au profit des services régaliens de sécurité (*pompiers, douane, police, gendarmerie et armées*).

Surtout, il faut oublier la notion de service obligatoire, honni par une population toujours plus individualiste, afin de se recentrer autour des volontaires qu'il faudra non seulement encourager mais aussi récompenser par des mesures valorisant leur parcours.

Le volontariat est perçu comme le meilleur outil pour donner envie d'agir.

Cette mesure devra par contre être compensée par l'allongement de la durée de la Journée du Citoyen obligatoire à cinq jours, dans des locaux de proximité du domicile des intéressés (*totalité des jeunes d'une classe d'âge, filles et garçons*). Les locaux d'enseignement (*écoles, collèges, lycées, etc.*) étant mis à contribution en priorité. Il s'agit d'éviter des frais de transport, d'incorporation, de logement, de tenue.

2.1 Le pôle civil « au service des autres ».

Le service civique rénové doit se donner trois objectifs principaux, la mixité sociale, la cohésion et la solidarité nationale en favorisant l'épanouissement du volontaire.

2.1.1 Une mission d'intérêt général.

L'engagement des volontaires, en faveur d'un projet collectif en accomplissant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée, doit éviter les risques délicats de substitution à l'emploi et au bénévolat, le manque de brassage social et surtout la disponibilité des financements publics.

De nombreuses collectivités et associations sont éligibles au service civique dans une logique gagnant-gagnant, la collectivité ou l'association disposant d'un missionnaire à faible coût, le volontaire trouve, outre une petite rémunération, une formation et une mission valorisable pour la suite du cursus professionnel.

2.1.2 La mixité sociale.

Si l'objectif de mixité sociale est assez facile à atteindre, il doit cependant favoriser les échanges entre volontaires, développer les rencontres entre eux via des missions en équipe et des rassemblements réguliers, et attirer des profils divers.

2.1.3 La cohésion et de solidarité nationale.

Il en va différemment pour les objectifs de cohésion et de solidarité nationale. En effet pour ces derniers, il faut s'appuyer sur un corpus de valeurs universelles mais pas toujours partagées, pour stimuler le sentiment d'appartenance et celui de solidarité indispensable à l'intérieur du groupe avant de s'ouvrir plus largement à la société.

La dimension valeurs à faire partager conduit à s'interroger sur la capacité des petites associations, ainsi que celles de certaines collectivités institutionnelles, à proposer et à assumer un environnement suffisamment structuré en termes de conditions de vie, d'humanité, d'impartialité, de neutralité, d'universalité et de capacité à offrir des missions d'intérêt général.

Cela conduit à privilégier les grandes associations nationales caritatives qui offrent, au delà de leur objet humaniste, la garantie d'un savoir faire en matière de gestion de volontaires ou bénévoles, d'un contenu validé par la reconnaissance d'utilité publique, d'une image valorisante et plus globalement l'opportunité de s'engager pour des missions extrêmement variées.

2.1.4 Les conditions de la réussite.

Il va de soi que les conditions de ce service civique devront acter que le volontaire est un individu qui s'engage de son plein gré dans une action au service de l'autre pour lui apporter outre ses compétences, sa présence, son regard, sa parole. Il doit pouvoir trouver dans son action un épanouissement personnel.

La structure d'accueil doit clairement informer le volontaire sur les principes fondamentaux de son action, ses objectifs et son fonctionnement, de même que devra être précisée la nature des tâches susceptibles d'être confiées ainsi que les relations qu'il devra respecter dans sa mission.

Elle devra veiller à la bonne orientation du volontaire, lui offrir l'encadrement, la formation et le soutien nécessaire, en particulier en terme de logement et de transport, après avoir défini les modalités de sa collaboration avec tous les autres membres de l'organisation.

2.2 Le pôle paramilitaire « au service de la promotion individuelle ».

2.2.1 Un constat accablant.

Comme pour le pôle civil, les objectifs à atteindre résultent d'un constat accablant parfaitement résumé par le Général d'Armée Jean-Pierre BOSSER¹.

« Chaque année, de nombreux jeunes sortent du système éducatif sans diplôme ni qualification. Cette situation d'échec, outre les freins à l'emploi qu'elle génère, conduit parfois à une marginalisation potentielle. En dépit d'une large palette de dispositifs de rattrapage, d'insertion et/ou de socialisation, un trop grand nombre de jeunes reste encore au bord de la route sans alternative. »

Constatant que la formation effectuée au sein du SMV répond parfaitement à cette problématique, mais avec un coût trop élevé, l'idée de calquer la formation et les méthodes pédagogiques du SMV et de l'ÉPIDE dans un cadre paramilitaire existant semble bien adaptée à la situation. Il s'agit de créer un « **Service de la promotion individuelle** ».

2.2.2 Les principaux objectifs.

Objectif N° 1 : Dans un cadre paramilitaire strict et contraignant, donner au jeune en une année, un cadre de vie social et comportemental fondé sur la progressivité, l'adaptation par une rupture avec son milieu et la valeur de l'exemple (*cet objectif rejoint le cursus premier du SMV*).

Objectif N° 2 : Assurer en une année la promotion individuelle du jeune en formation dans un domaine de compétence de l'organisme paramilitaire d'accueil, par un enseignement en alternance articulé autour de stages de découverte et/ou de spécialisation et de formations théoriques.

Les domaines de compétences de cette formation seront ceux par exemple développés par l'ÉPIDE dans l'un ou l'autre des 9 domaines identifiés par le Service civique.

Objectif N° 3 : À la fin de ce cursus, les jeunes seront capables d'intégrer les équipes sur le terrain de l'organisme de référence ou tendre vers des engagements spécifiques de longue durée dans d'autres organismes accrédités en local ou à l'international.

- À l'international, les organismes seront ceux développant des actions humanitaires, des interventions d'urgence ou de reconstruction de sites affectés par les catastrophes naturelles ou les conflits.
- Les organismes locaux viseront les domaines de la solidarité nationale en particulier ceux liés au handicap ou à l'accompagnement des personnes âgées dépendantes.

2.2.3 Quelques pistes d'avenir.

Dans l'hypothèse d'une réussite de ces opérations de « **promotion individuelle** » des jeunes, on peut imaginer que ceux-ci s'investissent à leur tour dans les actions de formation des organismes agréés, créant ainsi une dynamique grandissante tournée vers le don de soi.

Pourquoi également ne pas envisager la création d'emplois adaptés, au sein des structures existantes (*ou à imaginer*), d'aide à la personne, vaste creuset et enjeux des prochaines décennies ?

¹ CEMAT (*chef d'état-major de l'armée de Terre*).

2.3 Le pôle préparation militaire « réservoir pour la Garde nationale ».

Le pôle préparation militaire aurait pour objectif majeur de former et de fournir des réservistes volontaires, compétents et motivés à tous les services de l'État traitant des questions de sécurité : forces armées, gendarmerie, police nationale, police municipale, douane, office national des forêts, offices de protection de la nature, de la pêche et de la chasse, sauveteurs en mer, etc. (*à l'exception de toute ONG*)

2.3.1 La formation initiale et spécialisée.

Les volontaires intéressés par cette orientation recevraient au sein des forces armées ou de la Gendarmerie une formation militaire de base d'une durée totale de cinq à six semaines.

Ensuite ils auraient une formation spécialisée à charge de l'organisme rejoint qui en fixerait le contenu et la durée.

2.3.2 L'employabilité.

Ils seraient alors employés par périodes planifiées ou de façon inopinée, et rémunérés par leur service de rattachement.

Ils pourraient concourir, de façon collective et encadrée, à des missions dans :

- L'intervention d'urgence en cas de crise.
- L'environnement.
- La solidarité.

Ceci s'effectuerait aussi bien sur le territoire national (*métropole et outre-mer*) qu'en milieu international. L'ensemble de ces réservistes aurait vocation à fournir les rangs de la Garde nationale. Soldés, ils répondraient aux réquisitions du Premier ministre, en accord avec leurs administrations ou leurs entreprises.

Le développement d'un réseau visible et honoré de volontaires actifs, motivés, agissant en cohérence serait un exceptionnel facteur d'enrichissement civique.

3 ORGANISATION POSSIBLE DU CURSUS.

Pour être efficace et durable, le cursus de formation à la citoyenneté et la défense doit être réparti sur l'ensemble de la scolarité et sur les premières années de la vie active.

3.1 La formation initiale à la citoyenneté et à l'esprit de défense².

En suspendant en 1997 l'appel sous les drapeaux, l'État a confié à l'Éducation nationale la mission de faire connaître et partager aux jeunes les notions indispensables de défense et de sécurité nationale.

Le service national universel comprend quatre obligations : l'enseignement de la défense dans les parcours scolaires, le recensement à l'âge de 16 ans, la Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) s'adressant aux jeunes âgés de 16 à 18 ans et l'appel sous les drapeaux. La loi institue également le volontariat dans les armées et différentes formes de volontariats civils.

En 2011, la JAPD devient la Journée défense et citoyenneté (JDC).

² Loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national.

3.1.1 Le parcours de citoyenneté.

Cette action, concentrée à l'origine sur le « parcours de citoyenneté » (*recensement à seize ans, enseignement de défense au collège et au lycée, journée défense et citoyenneté*), s'étend maintenant à l'ensemble du parcours scolaire et se prolonge dans l'enseignement supérieur.

3.1.2 L'enseignement de la défense.

La formation initiale à la citoyenneté et à l'esprit de Défense est un travail pédagogique confié à l'Éducation Nationale. Il doit donc s'exercer tout au long du cursus scolaire.

Cet objectif est fixé par trois textes ministériels :

- La loi de suspension du service national en 1997 : « L'école de la République promeut l'esprit de défense » qui doit « préparer les jeunes à une réflexion lucide sur la sécurité du pays » par « la prise de conscience des menaces qui peuvent peser sur les valeurs fondamentales de la France et des vulnérabilités de nos sociétés ».
- Le protocole d'accord entre le Ministère de la Défense et le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 31 janvier 2007 : « *Former des citoyens conscients et actifs, autonomes et engagés, aptes à contribuer à la vie politique, économique, intellectuelle et sociale de notre pays, à défendre sa liberté et ses valeurs, constitue un des objectifs fondamentaux de la République. L'École de la Nation est chargée de mettre en œuvre les moyens pour y parvenir.* ».
- Le protocole interministériel du 20 mai 2016 complété par la circulaire du 16 février 2017 : Ce dernier prévoit « le soutien des projets pédagogiques mis en œuvre dans les écoles et les établissements scolaires publics et privés sous contrat des premier et second degrés, ainsi que dans les établissements publics d'enseignement et de formation agricoles ». Les **thématiques des projets soutenus** portent sur :
 - l'éducation à la défense ;
 - l'histoire de la défense en lien avec le patrimoine des armées ;
 - l'histoire et la mémoire des conflits contemporains depuis 1870.

L'Esprit de défense se construit tout au long du « *Parcours citoyen* » qui vise à faire acquérir ces valeurs pour mieux les défendre et à mettre en pratique les règles du « *vivre ensemble* » et le respect des lois. Ce parcours débute dans les classes de l'enseignement primaire, se poursuit au collège et au lycée, avec un point d'orgue lors de la Journée de Défense et de Citoyenneté (JDC).

Il peut être amplifié par des dispositifs complémentaires de citoyenneté en actions tels que :

- Les Cadets de la Défense.
- Le rallye citoyen.

3.1.3 Les Cadets de la Défense.

Issu de la volonté de renforcer les liens entre le ministère de l'Éducation nationale et les forces de Défense et Sécurité, le dispositif : « *Cadets de la Défense* » permet à l'élève sur une année, le mercredi après-midi, de se former à l'intelligence active, de développer un jugement critique, et de se forger une identité citoyenne qui passe par le respect de soi et des autres.

Grâce à des activités intellectuelles et sportives diversifiées, il permet à chacun de se confronter à l'autre, de se référer à la loi et à ses exigences, et contribue à construire une responsabilité individuelle et collective.

Il aide les jeunes à s'approprier les règles de la vie sociale et politique, et à mieux appréhender les notions de droits et devoirs, de droits et d'obligations.

Il permet aussi de :

- Sensibiliser les élèves aux institutions, aux structures et aux personnes qui ont un rôle dans les domaines de la prévention et de la protection dans notre société.
- Offrir à l'élève la possibilité d'acquérir des outils, des informations, permettant, grâce à la variété des intervenants, de faire des choix de vie.
- Sensibiliser les élèves, futurs citoyens, à l'environnement dans le cadre du développement durable.

3.1.4 Le rallye citoyen.

Les rallyes citoyens de collégiens ou lycéens sont organisés dans le cadre des Trinômes académiques (*ministère de la Défense, IHEDN et Éducation nationale*) afin de sensibiliser les élèves à la citoyenneté et à l'esprit de Défense.

Ils peuvent se dérouler sur des bases militaires, ou des lieux publics en concertation avec les collectivités territoriales. Ils s'élaborent en partenariats avec les associations liées à la Défense et Sécurité, la citoyenneté, le devoir de mémoire, le développement durable, la prévention des conduites à risques, la Solidarité et sont animés par des partenaires institutionnels.

Par exemple, à l'École Nationale des Sous-Officiers d'Active (ENSOA) de Saint-Maixent l'École, chaque établissement présente une équipe qui est encadrée par un élève sous-officier et par un membre de l'établissement. Des épreuves partagées de connaissances ou/et physiques sont proposées aux équipes avec pour objectifs de :

- Renforcer le parcours de citoyenneté.
- Adopter un comportement civique.
- Comprendre le rôle et les enjeux de la Défense et de la Sécurité.
- Renforcer le devoir de Mémoire.
- Cultiver l'esprit de solidarité par les défis sportifs.
- Apprendre à porter secours.
- Agir en responsable de sa sécurité.
- Prioriser le développement durable.
- Découvrir les associations partenaires.
- Développer le lien Armée-Nation.

L'ensemble de ces dispositifs vise donc à former des citoyens :

- Concernés par la sécurité et l'avenir du pays, capables d'une réflexion critique sur une politique de Défense et de Sécurité.
- Sachant distinguer et hiérarchiser, valeurs, engagements et intérêts.
- Prêts à tirer dans leur vie quotidienne et professionnelle les conséquences des éventuelles menaces, et à y faire face sans céder aux emportements irrationnels.
- Disposés à se perfectionner et à s'enrichir en temps de paix au sein de la Réserve militaire ou citoyenne, ou en intégrant les forces armées d'active.

3.2 La semaine du Citoyen (SdC).

La semaine du Citoyen devient une responsabilité interministérielle, sous l'autorité du Premier ministre. Elle est pilotée par le service civique rénové.

Elle doit être articulée en modules de formation dont les formateurs sont fournis par les différentes administrations régaliennes (*armées, justice, santé, pompiers, douane, police et gendarmerie*) et les associations agréées et les fondations agissant dans les domaines d'activité concernant essentiellement le social, la santé, le sport et la culture.

3.2.1 Les objectifs.

La semaine du Citoyen répond à plusieurs objectifs :

- Recenser la population en termes de niveau socio-culturel et de santé (*comme cela était pratiqué lors de la période dite des « 3 jours »*).
- Sensibiliser la jeunesse aux enjeux de santé (*addiction et prévention des maladies infectieuses*).
- Prolonger la formation initiale reçue dans le parcours précédent des participants (*mixité sociale, cohésion et solidarité nationale, épanouissement des intéressés*).
- Informer les jeunes sur :
 - les objectifs et l'organisation de la Défense et des forces armées ;
 - l'organisation administrative et judiciaire de la France ;
 - les organisations se présentant à eux afin de s'orienter ultérieurement (*service civique, insertion sociale et professionnelle, garde nationale*).

3.2.2 Les contraintes.

La SdC répond à plusieurs contraintes :

- Être réalisée à un coût limité au sein des différents établissements étatiques (*Éducation nationale, Justice, Intérieur, Armées, etc.*), ou d'associations agréées et des fondations de façon locale, sans hébergement, et plus particulièrement en période de congés scolaires (*disponibilité des locaux scolaires et des intéressés*).
- S'adapter aux caractéristiques locales permettant des formations spécifiques induites par la qualité des intervenants. Il y a donc un noyau central et unique de formation (80-90%) et des formations locales spécifiques (10-20%).
- S'effectuer en cinq jours.

3.2.3 Les ressources.

La SdC dispose de formateurs ou d'intervenants provenant :

- des différentes administrations (*armées, justice, santé, pompiers, douane, police et gendarmerie*),
- d'associations agréées et des fondations agissant dans les domaines d'activité concernant essentiellement le social, la santé, le sport et la culture.

Le budget de la SdC provient d'une mission interministérielle et relève du Premier ministre.

3.2.4 Les thématiques de la semaine sous forme de modules.

Les thématiques s'articulent en modules ; chaque module pouvant éventuellement représenter une journée d'activité ou de formation :

- Recensement du niveau socio-culturel et de santé des jeunes français, (*utilisation du SIGYCOP - codification des capacités médico-physiologique*).
- Informations relatives aux addictions et à leur conséquence ; aux vaccinations et à leur intérêt.
- Déclinaison des valeurs de la république démocratique au sein de l'Europe.
- Présentation générale de l'organisation de l'État et des administrations territoriales.
- Organisation et fonctionnement de la Défense et des forces armées.
- Organisation et fonctionnement de la justice.
- Historiologie de la Défense et mémoire des conflits contemporains.
- Comportement civique, respect des individus et des lois.

Ces modules sont complétés par une activité commune assurant une mixité sociale (*sportive, culturelle, etc.*) et la présentation des différentes possibilités de volontariat (*voir le premier objectif ci-dessus*).

3.2.5 La dernière journée de la formation.

À la fin de la semaine, les stagiaires :

- Reçoivent un diplôme (*accès à certaines professions, ...*).
- Remplissent une évaluation dans laquelle ils peuvent postuler pour un service civique, postulat pouvant être repris selon un terme à définir (*six mois, un an*).

3.3 Le service civique universel et renouvelé.

Le développement d'un service civique universel et renouvelé, initié par la loi³ « *Égalité et citoyenneté* », regroupant les différentes formes de services civiles et militaires et basé sur un volontariat encouragé et récompensé, est à même de défendre les valeurs républicaines (*Liberté, Égalité, Fraternité*), la laïcité et de prévenir les dérives radicales.

La répartition des volontaires selon les trois pôles définis est d'abord une décision de l'intéressé.

Cependant, les conditions d'accès pour chacun de ces pôles peuvent être différenciées selon les objectifs à atteindre et les critères d'admission définis.

3.3.1 Pôle 1 : Mixité sociale, solidarité et cohésion nationale.

Dans un cadre ouvert, tourné vers la société civile et le monde associatif, les volontaires ne suivront aucune formation particulière, si ce n'est celle que leur fournira l'organisme qu'ils rejoignent, à charge de cet organisme.

La difficulté à comprendre et à vivre pleinement la citoyenneté a suscité la notion de vivre ensemble. Ces deux mots que l'on peut rattacher d'un trait d'union apparaissent de plus en plus comme le paravent de nos impuissances et de nos abandons.

La réalité la plus élémentaire, le fait de vivre dans une relative sociabilité avec son environnement immédiat, ses compatriotes, accepter les contraintes indispensables au développement et à la sécurité du groupe seraient ils devenu un idéal inaccessible.

3.3.1.1 La famille.

Le premier espace où l'être humain se trouve contraint de partager son existence avec des personnes qu'il n'a pas choisies, c'est avec ses parents et éventuellement ses frères et sœurs.

La famille est donc le premier lieu du « *vivre ensemble* ». Elle est aussi celui de l'éducation élémentaire. Elle permet aux jeunes générations d'aller puiser à l'expérience des anciens, et aux anciens de retrouver la fraîcheur de l'enfance.

Dans ce domaine fondamental il ne faut pas hésiter à remettre sans cesse l'ouvrage sur le métier et rappeler à la famille sa responsabilité éducative et l'aider d'abord à exercer sa mission, la sanctionner ensuite si elle failli.

³ LOI n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033934948&dateTexte=20170206>

3.3.1.2 L'école.

Dès trois ans, « *notre animal social* » entre à l'école pour y recevoir une instruction qui lui apprendra d'où il vient, ce qu'il est et ce que sont les règles de la vie en société. L'autorité, l'honnêteté, le mérite, l'exigence.

« *Enfant, tu dois aimer la France, parce que la nature l'a faite belle, et parce que son histoire l'a faite grande* », disait Ernest Lavisse.

Que verrait-il aujourd'hui s'il entrait quelques instants dans l'« *espace-classe* »? Des professeurs souvent héroïques qui tentent d'éveiller les esprits d'élèves parfois hostiles. Au delà des mots, datés, de Lavisse il faut évidemment donner au système éducatif les moyens, les modes d'organisation lui permettant de rester un lieu d'acquisition du savoir mais aussi du savoir être.

3.3.1.3 Le service militaire.

Pendant des décennies, le service militaire a permis au jeune adulte, certifié ou non, d'apprendre à vivre avec ses compatriotes. Suspendu en 1996, le service militaire n'était plus vécu comme une entrée dans la vie d'adulte mais plutôt comme une perturbation sur le chemin de celle-ci.

En effet, son caractère obligatoire était contrarié par le manque de postes militaires disponibles dans une armée au format se réduisant à chaque loi de programmation budgétaire. Il était devenu inégalitaire, réservé aux hommes et au prolétariat alors que la plupart des membres de l'élite lui échappait.

3.3.1.4 L'engagement associatif.

La vie professionnelle, enfin, renforce et perpétue la sociabilité. Une partie grandissante de la population en est aujourd'hui privée.

Les occasions de construction d'un citoyen « *imparfait* » sont donc aujourd'hui nombreuses.

Ce continuum d'un « *parcours citoyen* » peut utilement être complété d'expériences et d'engagements dans le sport et l'action associative.

C'est d'ailleurs dans l'engagement associatif que le volontaire peut se donner une deuxième chance d'acquérir les éléments constitutifs du citoyen qu'il aurait raté dans le continuum précédemment évoqué.

3.3.2 Pôle 2 : Insertion sociale et professionnelle.

Dans un cadre paramilitaire strict, comportant de fortes contraintes et de lourdes sujétions, les volontaires suivront le cursus de formation du service militaire volontaire complété par le celui de l'ÉPIDE.

3.3.2.1 Un cadre paramilitaire strict et contraignant.

Au terme de la semaine de citoyenneté, le jeune concerné devra faire acte de volontariat avec engagement pour une période minimum. Il devra être motivé et volontaire, c'est à dire :

- Accepter la « *vie militaire* » et ses contraintes et notamment renoncer à un certain confort de vie (*vie en collectivité, en caserne, sous statut de type militaire, etc.*).
- S'engager dans une filière professionnelle.

Indépendamment d'une formation militaire sommaire et d'une éducation comportementale, le jeune sera initié ou disposera d'une formation complémentaire aux premiers secours, sera formé

à la conduite des véhicules et éventuellement des engins ainsi qu'à une première prise de contact avec le monde de l'entreprise.

Le second objectif sera de disposer des bases et des compétences clefs en situation professionnelle, après remise à niveau scolaire si nécessaire : ce programme s'apparente pour grande partie à celui du SMV actuel.

Le cadre actuel du SMV, bien que satisfaisant, demeure cependant matériellement et financièrement inenvisageable : il convient donc de repenser cette formation de base dans le cadre de structures paramilitaires existantes, par exemple au sein des organisations de sécurité civile ou d'actions humanitaires reconnues au plan français ou à l'international, d'organismes de santé publique (*ONG et autres*), ou enfin d'organismes solidaires développant l'aide aux personnes âgées ou en situation de handicap, vaste domaine où la demande s'avérera croissante dans les années à venir.

3.3.2.2 La socialisation, l'orientation, la formation et l'emploi.

Ce premier volet de formation de base à la vie en société ou en collectivité, à l'apprentissage du respect des autres et des règles élémentaires de vie en groupe, sera complété par un volet essentiellement professionnel, dispensé par l'organisme d'accueil sur la base d'une formation en alternance et de stages rémunérés dans le domaine retenu ou de compétence.

Les missions du service civique pourront s'articuler autour de certaines des grandes thématiques développées au sein en particulier de l'ÉPIDE. Il s'agit en particulier des thèmes suivants :

- **Le développement international et l'action humanitaire** : on peut mettre dans ce domaine, l'aide à la scolarisation dans les pays en voie de développement, la participation aux programmes agronomiques permettant de lutter contre la famine dans les pays africains ou en Asie, l'aide à la construction de locaux d'hébergement pour les plus démunis ou en situation précaire afin de maintenir la vie dans le pays d'origine, etc.
- **L'intervention d'urgence en cas de crise** : aide à la reconstruction de sites endommagés consécutivement à une crise majeure (*catastrophe naturelle, guerre, conséquences climatiques, famines, etc.*), aide humanitaire, secours aux populations, accompagnement de projets de restructuration de sites, etc.
- **Domaine de la santé** : sensibilisation des populations aux enjeux essentiels de santé publique au sein de dispensaires, aide à la prévention des MST, à la sensibilisation du contrôle des naissances, aide aux secours en situation d'urgence, etc.
- **Domaine de la solidarité** : c'est l'action la plus simple à réaliser dans les secteurs défavorisés ou en zones rurales, en direction des personnes âgées dépendantes par exemple par des aides à domicile, des tâches d'aide au maintien sur place de personnes dépendantes, aide dans la vie quotidienne, aide intergénérationnelle, etc.

Ces actions pourront déboucher sur des engagements spécifiques de plus longue durée au sein d'organismes accrédités ou d'organisations locales ou à l'international.

3.3.3 Pôle 3 : Réservoir de la Garde nationale.

3.3.3.1 Un cadre militaire fort et exigeant.

Dans un cadre militaire fort, les volontaires suivront une préparation militaire de quelques semaines, intense et physique, en caserne ou sur un camp militaire, par de l'encadrement militaire rigoureux mais paternaliste, avec maniement et usage des armes (*différence avec le SMV et l'ÉPIDE*), de façon à pouvoir rejoindre avec des prérequis solides les réservistes de la Garde nationale.

Ils recevront ensuite une formation de spécialité en fonction de l'organisme qu'ils rejoignent, à charge de cet organisme.

3.3.3.2 Vers la réserve opérationnelle.

Le pôle 3 est le véritable fournisseur et formateur en personnel pour les organismes dont les réservistes relèvent de la Garde nationale : protection civile, services d'incendie et de sécurité, forces de l'ordre (*armées, gendarmerie, police nationale, police municipale, douane*), pourquoi pas office national des forêts et offices divers (*chasse, pêche, protection de la nature, sauvetage en mer, etc.*). Ce recrutement est mixte, équilibré et reflet de l'ensemble de la société.

À l'issue de la semaine du citoyen, les candidats présentent un volontariat pour un des organismes dont les réservistes appartiennent à la Garde Nationale (*voir ci-dessus*).

L'acceptation de leur demande est soumise à un contrôle médical, judiciaire et scolaire. Elle est avalisée par un jury départemental, voire régional. Le volontaire est alors affecté dans un centre de formation (*terme générique, appelé à évoluer*).

Les centres de formation sont situés sous la responsabilité de l'état-major du pôle 3, lui-même subordonné au Haut-commissaire à l'engagement civique.

3.3.3.3 Les objectifs de formation initiale.

L'objectif de la formation est de former des citoyens ouverts, disciplinés, fiers, en pleine forme physique, conscients de leur engagement et de leurs responsabilités futures, formant des groupes cohérents et motivés. L'esprit de corps servira de fondement à cet apprentissage.

À l'issue de cette formation, ils doivent être en mesure d'intégrer un centre d'instruction spécialisé (*terme générique, appelé à évoluer*), armés de bases solides. Ils deviendront ensuite des réservistes de la Garde nationale disposant des indispensables prérequis.

Véritables « **Classes** », la formation de base des volontaires est intégralement militaire et encadrée par des militaires d'active et de réserve, mis en place par les forces armées, comme aujourd'hui dans le SMV. Elle se fait en milieu fermé (*caserne, camp, base aérienne, arsenal maritime*), sous le régime de l'internat. Les volontaires sont en uniforme et perçoivent un paquetage. Ils sont soldés. Ils obéissent aux règles et aux devoirs de la discipline militaire. Ils sont armés. Cette formation de base dure 30 jours ouvrables, hors formalités d'incorporation et de départ, week-ends (*s'ils sont accordés*). Ceci fait de l'ordre de cinq à six semaines, à déterminer lors de la finalisation de l'étude. Cette durée, incompressible est le minimum indispensable à ce type de formation.

La formation est axée sur l'apprentissage à la vie en collectivité, l'ordre serré, la marche et le sport, le tir, un minimum de service en campagne, l'apprentissage aux premiers secours, la formation du citoyen, la formation morale.

Les meilleurs des volontaires, pourront – après un complément de formation – participer à l'encadrement de contact des volontaires en formation, comme caporaux et caporaux-chefs.

3.3.3.4 L'instruction spécialisée.

Une fois la période de formation initiale achevée et réussie, les volontaires rejoignent le centre d'instruction spécialisé de leur organisme de rattachement. Cette instruction est à la charge de cet organisme qui la budgétise, la conduit et la finalise en fonction de ses besoins propres, avec

son propre encadrement. Le Haut-commissaire, par délégation du premier ministre, coordonne et contrôle cette instruction de spécialité en liaison avec les ministères de tutelle.

--oo0oo--

Pour renforcer la cohésion, développer l'esprit de corps, apporter une référence civique et historique aux volontaires, chacun des centres de formation initiale (*au moins un par région administrative*), recevra l'appellation et l'emblème d'une unité dissoute d'une des trois armées. Le chef de corps du centre appartiendra à cette armée, l'encadrement étant interarmées.

Un service militaire obligatoire signifie qu'il doit obligatoirement être attractif et valorisant, sous peine de rejet. Aussi, avant de l'envisager, il faut nécessairement passer par une phase de montée en puissance d'une préparation militaire volontaire, réservoir d'une Garde nationale nécessaire.

4 L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE RÉNOVÉE.

En mars 2015, le Président de la République pose l'ambition de l'universalisation du service civique comme un vecteur précieux d'engagement civique de la jeunesse française et de cohésion sociale. C'est toute la jeunesse qui doit être mise en mouvement pour s'engager et agir pour la cohésion nationale.

L'ensemble de ce dispositif doit être sous la responsabilité d'une structure interministérielle unique : **l'agence du service civique rénové**, sous la présidence du Haut-Commissaire à l'engagement civique auprès du Premier ministre.

4.1 Les objectifs.

4.1.1 Les objectifs quantitatifs.

À l'horizon 2018, l'objectif de 350 000 jeunes par an, soit la moitié d'une classe d'âge, effectuant une mission de service civique est fixé. De même, l'objectif en réservistes au sein la Garde nationale est lui fixé à 85 000, pour un contrat d'une durée minimum de trois ans.

Pour leur part, le service militaire adapté concernera annuellement 6 000 jeunes, 3 000 volontaires pour l'ÉPIDE et 2 000 pour le service militaire volontaire.

4.1.2 Les objectifs qualitatifs.

Devant la forte augmentation de la population des individus concernés par l'universalisation de l'engagement civique, il faut atténuer les risques inhérents à une telle opération. Ils sont récurrents ou émergents :

- Les effets pervers actuels : la substitution à l'emploi et au bénévolat, le manque de brassage social, la disponibilité des financements publics aléatoires, etc.
- De nouveaux risques pourraient émerger par la généralisation et le changement d'échelle : un pilotage uniquement par le chiffre, difficile acculturation des nouvelles structures d'accueil, etc.

4.2 L'organisation administrative de l'agence.

La disparité des structures, en complément voire en concurrence de l'agence du service civique et concourant à réaliser cet objectif, incite à unifier sous une même autorité tous les acteurs.

4.2.1 L'organisation fonctionnelle.

Le Haut-Commissaire, tête de chaîne et coordinateur de la structure, doit être entouré de :

- Un **conseil stratégique**, tourné vers la prospective dans le cadre des orientations fixées par le Premier ministre et les ministres de tutelle.
- Un **comité directeur** qui contribue à la définition des politiques conduites en termes de recrutement, d'attractivité, de développement de partenariats et de communication.
- Un **conseil de perfectionnement**, qui détermine les programmes et contenus de formation, auquel appartient de droit le trinôme académique.
- Un **conseil d'administration** qui détermine la politique générale de l'agence selon les analyses du conseil stratégique et les recommandations du comité directeur.
- Un **état-major réduit ou secrétariat général**, pourvoyant aux besoins et en charge de la coordination de la structure en charge de la Semaine du Citoyen (SdC) et des trois pôles d'excellences.
- Deux directions civiles (*SdC et pôle 1*) et deux états-majors militaires (*pôles 2 et 3*), en charge de chacun des pôles opérationnels définis.

Le Haut-Commissaire est assisté d'un adjoint qui le supplée en cas d'absence ou d'empêchement dans l'exercice de ses fonctions.

Le poste de Haut-Commissaire est alternativement tenu par un civil ou un militaire. Son adjoint est soit chef d'état-major (*militaire*) si lui-même est civil ou secrétaire général (*civil*) s'il est militaire.

4.2.2 L'organisation opérationnelle.

L'organisation à retenir doit privilégier la nécessité de préserver les avancées actuelles et la spécificité de chaque pôle, tout en évitant les redondances de structures et la dispersion des moyens humains, immobiliers et financiers.

L'agence du Service civique rénové doit donc intégrer, et même éventuellement fusionner, les différentes entités ministérielles en charge de cette problématique :

- L'actuelle **agence du service civique**, fournissant l'état-major réduit (*ou le secrétariat général*) et la direction du pôle 1.
- La **direction du service national et de la jeunesse**, en charge du recensement et de la semaine du citoyen.
- Le commandement du service militaire volontaire - volontariat militaire d'insertion.
- La direction générale de l'ÉPIDE.
- Le commandement du service militaire adapté.

Concernant les deux commandements militaires et la direction générale de l'ÉPIDE, il s'agira de dégager et réorganiser les moyens afin d'armer les états-majors des pôles 2 et 3.

4.3 Les moyens dédiés.

La réussite du service civique rénové dépendra d'une volonté politique forte : celle de porter ce programme à la hauteur des enjeux de cohésion nationale qui lui sont assignés, en y adjoignant les moyens nécessaires mais aussi en assurant une stabilité et un cadre législatif et réglementaire dans la durée.

4.3.1 L'encadrement de la structure.

Les personnels servant au service civique rénové sont détachés par les différentes administrations concernées ainsi que par les ministères de tutelle pour la durée de leur mandat.

Ils sont désignés au regard de leurs compétences professionnelles, de leur expérience de l'encadrement pour les cadres et doivent faire la preuve d'un très fort engagement personnel au service des jeunes.

4.3.2 Les ressources financières.

Si les ressources financières proviennent essentiellement du budget général de l'État, au sein d'un programme interministériel à créer, de nombreux acteurs peuvent apporter leur contribution de manière significative, notamment au niveau local : collectivités territoriales (*conseil départemental, conseil régional,...*), via les subventions régionales spécifiques, et les entreprises (*taxe d'apprentissage,...*), sans oublier les Fonds de concours européens, non négligeables.

5 CONCLUSION.

La restauration du service militaire obligatoire et réellement universel n'est nullement réalisable ni même souhaitable en considérant la faisabilité au regard de nos moyens financiers disponibles et du recul des consciences concernant toute atteinte aux libertés individuelles.

5.1 Vers un service civique universel basé sur le volontariat.

Un service obligatoire est non seulement impossible mais au surplus inutile et à la limite infaisable car on n'a plus les moyens de les encadrer, héberger et équiper dans la durée.

Le volontaire adopte une démarche personnelle très positive avec un bénéfice pour soi et un impact pour les autres et la société.

5.2 Rejoindre la Garde nationale.

Intégré dans le Service civique rénové, le pôle 3 « Réservoir de la Garde nationale », bien construit, et bien mené, représente une véritable chance de progression personnelle et citoyenne pour les volontaires qui emprunteront cette voie.

C'est aussi un atout précieux pour les services employeurs, car il leur permettra de faire jouer le taux d'intensité de travail de leurs personnels permanents et de faire face aux pics, prévisible ou imprévus, de leurs activités.

Enfin, il représente le substrat de la Garde nationale, véritable recours du Gouvernement en cas de crise durable.

Il faudra alors accorder à ces volontaires toute l'attention qu'ils méritent, traiter efficacement leurs relations avec leurs employeurs privés ou publics, prendre soin de leurs conditions de travail et les mettre en valeur aux yeux de la population.

--oo0oo--

En annexe, une réflexion relative à la réserve et à la Garde nationale rédigée par un général (2S) de l'armée de Terre. En effet, il lui semble important de se poser la question suivante :

- Est-ce que notre outil de défense est bien adapté aux défis actuels et futurs de notre pays ?
- Faut-il faire bouger les lignes ? (*Sachant que l'argent restera toujours le nerf de la guerre.*)

ANNEXE

La Réserve : faire bouger les lignes.

« Les réserves ont souvent été regardées avec un sourire condescendant par les militaires d'active de la génération de la guerre froide. Et pourtant faut-il rappeler qu'au moment le plus fort de cette guerre, une grande partie des capacités de nos trois corps d'armée reposait sur le concours de ces réservistes, en particulier dans le domaine capital de la logistique. Heureusement, penseront certains, il n'y eut point de déflagration !

Seule la Force d'Action Rapide était partiellement professionnalisée. On se souvient de ce qu'il advint au moment de la première guerre du Golfe !

Aujourd'hui notre Défense repose encore sur son bouclier nucléaire qu'il convient, à minima, de moderniser. Mais concernant le reste de nos forces : faut-il se contenter d'une armée professionnelle renforcée de quelques unités de réserve, la fameuse Réserve Opérationnelle 1 (ROI), rassemblées artificiellement au sein de la Garde Nationale, ou faut-il équilibrer nos forces pour être mieux à même de faire face aux différentes menaces extérieures et intérieures ?

Entendons nous bien par équilibre, il ne s'agit pas d'amener la parité entre ces deux composantes.

La Garde Nationale devrait être une force permanente reposant sur deux piliers essentiels :

- l'armée de terre, seule capable de former et d'encadrer les volontaires qui lui sont nécessaires, à savoir 10000 hommes maximum permanents, pour assurer la mission de surveillance générale du territoire qui reste sa vocation première,*
- et la gendarmerie, qui, par son organisation, est la seule à couvrir aujourd'hui la totalité du territoire national.*

Les conditions nécessaires au rétablissement d'un service militaire pour des jeunes volontaires d'une durée minimale de 6 mois, de préférence un an, sont aujourd'hui optimales compte tenu de la menace que l'islamisme radical fait peser sur nous encore pour longtemps.

Il ne s'agit pas ainsi de créer, au sein de l'armée de terre, comme le craignent certains, deux armées de pied différent, mais d'avoir deux forces complémentaires dans leur action et dans la gestion de leur personnel, des passages de l'une vers l'autre devant être favorisés.

Adapter notre outil de défense aux défis présents et à venir est de la responsabilité partagée de nos autorités politiques et militaires. Il serait opportun que la nouvelle équipe au pouvoir se saisisse de cette réflexion en abandonnant l'idée d'un service militaire au rabais utopique et en transformant progressivement la Garde Nationale en une véritable force permanente. »

Signé : AM (Général 2S)



LE SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE (SMV).

**Premier pas vers la restauration du
Service national ?**

Recherche documentaire prescrite par
le comité 17 pour le cycle 2016-2017
[Rochefort, le 14 novembre 2016.]

LE SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE (SMV).

Premier pas vers la restauration du Service national ?

TABLE DES MATIÈRES.

1	Le service militaire volontaire vu par la presse.....	5
1.1	Hollande annonce la création de sept centres de « <i>service militaire volontaire</i> ».....	5
1.1.1	2.000 jeunes accueillis.....	5
1.1.2	Création de deux autres ÉPIDE.....	5
1.2	Le service militaire volontaire ouvre ses portes aux 100 premières recrues.....	6
1.2.1	Formation professionnelle, cadre militaire.	6
1.2.2	Indemnité de 313 euros par mois.	6
1.3	Service militaire volontaire, une seconde chance pour les jeunes en difficulté :	
	« Ca m'a apporté des valeurs ».	7
1.3.1	Le service militaire volontaire.....	7
1.3.2	Permettre aux jeunes « <i>de s'en sortir</i> ».	7
2	Le service militaire obligatoire vu par la presse.....	8
2.1	Alain Juppé chez Jean-Jacques Bourdin.....	8
2.2	Êtes-vous favorable au retour du service militaire obligatoire ?.....	8
2.2.1	POUR - Régis Juanico, député socialiste de la Loire.	8
2.2.2	CONTRE - Joaquim Pueyo, député socialiste de l'Orne.	8
2.3	Jean-Dominique Merchet : « Ce sera immédiatement insupportable ».....	9
2.3.1	Les conditions sont-elles réunies, selon vous, pour rétablir un service national en France ?	9
2.3.2	Quel en serait le coût ?	10
2.3.3	Mais, dans les projets, on ne parle pas uniquement de service militaire, on évoque aussi des services civils, humanitaires... ..	10
2.3.4	Le brassage social, les valeurs républicaines ?	10
2.4	En Marche propose « Un service national obligatoire et universel ».	11
2.4.1	Un service militaire obligatoire et universel d'un mois.....	11
2.4.2	Une expérience citoyenne de la vie militaire, de la mixité sociale et de la cohésion.	11
2.4.3	Un projet concerté et financé.....	11
2.5	Emmanuel Macron propose de restaurer un service militaire.	12
2.5.1	Un service militaire universel.	12
2.5.2	Militaires sans mission ni formation.....	12
2.5.3	Le service national existe déjà.....	13
2.5.4	Utopie d'un service militaire d'un mois.	13
2.6	Emmanuel Macron pour un Service militaire obligatoire d'un mois.....	14
2.6.1	De quoi s'agit-il ?	14
2.6.2	Combien ça coûterait ?	15
2.6.3	Qui seraient les gagnants ?	15
2.6.4	Qui seraient les perdants ?.....	15
2.6.5	Est-ce réaliste ?	16
2.6.6	En résumé.....	16
2.7	Le ministère des armées ne veut plus parler de « service militaire ».	17

3	Les Cadets en France.	17
3.1	Les Cadets de la Défense.	17
3.2	Les Cadets de la République.	18
3.2.1	Vers un nouveau modèle d'insertion professionnelle dans la fonction publique ?	18
3.2.2	Conditions d'accès.	19
3.2.3	Aptitude physique.	19
3.2.4	Point important !	20
3.3	Le Jeune Sapeur-Pompier ou Cadet.	20
3.3.1	Rejoignez les jeunes sapeurs-pompiers (JSP) !	20
3.3.2	Modalités.	20
3.3.3	Formation.	20
3.3.4	Brevet national de jeune sapeur-pompier (JSP).	21
3.3.5	Jeune sapeur-pompier de Paris et Marseille.	21
4	Les différents dispositifs de services civiles et militaires.	21
4.1	Le service militaire adapté (SMA).	21
4.1.1	Objectif.	21
4.1.2	Encadrement.	22
4.1.3	Budget.	22
4.2	L'ÉPIDE.	22
4.2.1	Missions et ambitions.	22
4.2.2	Un dispositif de lutte contre le chômage.	23
4.2.3	Retrouver une place dans la société.	23
4.2.4	Proposer un cadre strict et sécurisant.	23
4.2.5	Origine des candidatures.	23
4.3	Le Service Civique.	24
4.3.1	Un intérêt et une notoriété en nette progression.	24
4.3.2	Une double motivation à s'engager.	25
4.3.3	Une expérience utile et citoyenne.	25
4.3.4	Vers la généralisation pour 2017.	26
4.4	Le service civique vu par le CESE.	26
4.5	Le service militaire volontaire vu par l'Onisep.	27
4.5.1	Une adaptation du SMA.	27
4.5.2	Un dispositif d'insertion sociale et professionnelle avant tout.	27
4.6	Le service militaire volontaire vu par le Portail Lorain.	28
4.6.1	Les objectifs.	28
4.6.2	Les publics visés.	28
4.6.3	Les conditions.	28
4.6.4	La nature de la mesure.	28
4.6.5	La durée de la mesure.	29
4.6.6	Le statut.	29
4.6.7	La rémunération.	29
4.6.8	La protection sociale.	30
5	Les différentes organisations.	30
5.1	La direction du service national et de la jeunesse.	30
5.2	Le commandement du service militaire volontaire - volontariat militaire d'insertion.	30
5.3	Le commandement du service militaire adapté.	31
5.4	L'agence du service civique.	31
5.5	La direction générale de l'ÉPIDE.	32
6	Le « Plaidoyer pour une Garde nationale républicaine » d'Hervé Drévilion.	32

1 LE SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE VU PAR LA PRESSE.

1.1 Hollande annonce la création de sept centres de « *service militaire volontaire* »⁴.

Par la rédaction avec AFP.

Publié le 27/04/2015 à 17h53 | BFMTV

Ces sept centres de service militaire volontaire (SMV) pourront accueillir au total « 2.000 jeunes », a indiqué le président de la République. Ce nouveau dispositif d'insertion professionnelle est largement inspiré du service militaire adapté (SMA), qui a fait ses preuves outre-mer.

Une adaptation en métropole d'un modèle qui a fait ses preuves outre-mer. François Hollande a annoncé lundi à Alençon la création de sept centres de service militaire volontaire (SMV) d'ici à l'an prochain, un dispositif d'insertion professionnelle de jeunes en grande difficulté largement inspiré du modèle du service militaire adapté (SMA) développé outre-mer depuis des décennies.

« *Il y aura trois centres de service militaire volontaire dès cette année qui accueilleront 1.000 jeunes* », à Montigny-lès-Metz (Moselle), Brétigny-sur-Orge (Essonne) et « *dans le sud de la France dès janvier 2016* », a déclaré François Hollande, précisant que quatre autres centres seront créés l'an prochain.

1.1.1 2.000 jeunes accueillis.

Ces sept centres du SMV pourront accueillir au total « 2.000 jeunes », a-t-il précisé lors d'une visite d'un établissement public d'insertion de la Défense (ÉPIDE)⁵ à Alençon.

Créés sur le modèle du SMA de l'outre-mer, ces centres, qui relèveront du ministère de la Défense, recevront des jeunes de 18 à 25 ans pour leur offrir des formations professionnelles liées aux besoins des bassins d'emplois locaux ou des « *secteurs en tension* » à l'échelle nationale, comme l'hôtellerie et le BTP.

« *C'est un système de formation basé sur le volontariat qui sert avant tout à remettre en confiance le jeune via une formation 100% intégrée dans un cadre militaire. S'engager c'est la première étape personnelle pour s'en sortir* », détaille le capitaine Frédéric Lardoux, interrogé par BFMTV.com.

Nourris et blanchis, les jeunes porteront l'uniforme et seront encadrés par des militaires.

1.1.2 Création de deux autres ÉPIDE.

François Hollande a par ailleurs confirmé sa décision de porter de 3.500 à 4.500 par an le nombre de jeunes accueillis dans les **ÉPIDE** - un autre dispositif de lutte contre le chômage offrant sur la base du volontariat un parcours individualisé aux jeunes désocialisés - qui relèvent quant à eux du ministère de la Ville en dépit de leur nom.

« *Deux autres ÉPIDE seront créés dans le sud de la France car c'est là qu'il y a les besoins les plus grands* », s'ajoutant aux 18 existants, a-t-il par ailleurs annoncé.

⁴ <http://www.bfmtv.com/politique/hollande-annonce-la-creation-de-sept-centres-de-service-militaire-volontaire-881540.html>

⁵ Créé en 2005, l'ÉPIDE devient en 2017 l'Établissement pour l'insertion dans l'emploi.

1.2 Le service militaire volontaire ouvre ses portes aux 100 premières recrues⁶.

Par la rédaction avec AFP.

Publié le 15/10/2015 à 06h24 Mis à jour le 17/10/2015 à 18h02 | BFMTV

La caserne mosellane de Montigny-lès-Metz a été choisie pour inaugurer le service militaire volontaire (SMV), un nouveau dispositif visant à favoriser l'insertion des jeunes en difficulté. Les 100 premiers volontaires vont faire leur entrée dans le centre ce jeudi.

Le service militaire volontaire (SMV), un dispositif inédit lancé par l'Élysée après les attentats de janvier, va ouvrir ses portes jeudi à Montigny-lès-Metz, en Moselle, aux 100 premières recrues, des jeunes de 18 à 25 sans diplômes ou en difficulté qui, pendant 6 à 12 mois, adopteront treillis et habitudes militaires et bénéficieront d'une formation professionnelle.

Ces cent premières recrues seront hébergées en chambre de six, avec accès au wifi et à la télévision, et seront nourries sur place, indique France Bleu Lorraine Nord. Mais les ciseaux du coiffeur sont déjà affûtés, précise pour sa part le **Républicain Lorrain** : les jeunes hommes et les jeunes femmes devront adopter les coiffures réglementaires dès leur arrivée.

« Au programme d'une journée type : réveil matinal, travaux d'intérêt général, du sport, et puis par la suite une formation militaire avec de la discipline. Ils apprendront aussi à marcher au pas, ce qui leur permettra d'avoir un cadre militaire structurant. Enfin, il y aura une formation professionnelle dans des centres de formation ou des écoles militaires », explique sur France Bleu le lieutenant-Colonel Dugast, chef du service militaire volontaire à Montigny-lès-Metz.

Cinq filières professionnelles sont proposées pour l'ouverture du centre: mécanique, espace verts, restauration bâtiment et encadrement du centre.

1.2.1 Formation professionnelle, cadre militaire.

L'armée avait lancé début septembre une campagne officielle de recrutement -avec affiches et compte Facebook- pour le SMV, qui vise à offrir une formation à des jeunes en difficulté et à leur inculquer le « vivre ensemble » dans un cadre militaire.

Les recrues découvriront dans un premier temps « la vie en collectivité dans un cadre militaire » avec port de l'uniforme, vie en caserne, pratique du sport et du secourisme, avait alors expliqué le général Vianney Pillet commandant le SMV lors d'un point de presse.

Ils recevront ensuite une formation professionnelle, en alternance en entreprise, en vue d'une embauche, la totalité du SMV pouvant durer de six à douze mois. « Il ne s'agit pas pour nous de former des soldats. Il n'y aura pas de formation au combat, au tir, pas d'opérations ou de participation à l'opération Sentinelle mais une focalisation sur la formation », avait-il souligné.

Les volontaires pourront consolider leurs connaissances de base (lecture, calcul..), « retrouver par le sport des habitudes de vie saines et le goût de l'effort », « développer leur esprit citoyen » et acquérir le permis de conduire.

1.2.2 Indemnité de 313 euros par mois.

Engagés dans l'armée, ils seront rémunérés à hauteur de 313 euros par mois. L'Armée de Terre, chargée de ce projet initié par le président François Hollande après les attentats de janvier,

⁶ <http://www.bfmtv.com/societe/le-service-militaire-volontaire-ouvre-ses-portes-aux-cent-premieres-recrues-922460.html>

compte recruter et former 300 jeunes pour la première année du SMV, d'ici l'été 2016, et 1.000 au total d'ici septembre 2017.

Ce SMV est la prolongation en métropole d'un dispositif existant déjà Outre-mer, le service militaire adapté (SMA).

Après Montigny-lès-Metz, d'autres centres seront ensuite inaugurés à Brétigny-sur-Orge (Essonne) en novembre, puis La Rochelle et Châlons-en-Champagne (Marne).

L'expérimentation est financée par le ministère de la Défense à hauteur de 40 millions d'euros.

Elle mobilisera une centaine d'encadrants militaires pour l'année 2015-16 puis 250 au-delà. Plusieurs sociétés - dont la SNCF, Euro Disney et PSA - se sont déjà engagées à former et embaucher des volontaires.

1.3 Service militaire volontaire, une seconde chance pour les jeunes en difficulté : « Ca m'a apporté des valeurs »⁷.

Par C. B avec Antoine BOYER.

Publié le 22/08/2016 à 08h34 | RMC Débats

Le candidat à l'élection présidentielle Arnaud Montebourg a proposé dimanche le retour d'un service national obligatoire. Depuis 2015, un service militaire volontaire existe, mis en place à destination des jeunes peu diplômés et sans emploi. Dans plusieurs centres comme à La Rochelle, ils reçoivent une formation militaire accompagnée d'une formation professionnelle qui doit les conduire vers l'emploi.

1.3.1 Le service militaire volontaire.

À la caserne de La Rochelle, les jeunes engagés sont tous volontaires. Ils ont rejoint le **service militaire volontaire** (SMV), un dispositif créé en juillet 2015 à l'initiative de François Hollande destiné aux jeunes en difficulté. Ces jeunes, âgés de 18 à 25 ans, s'étaient jusqu'alors éloignés des diplômes et de l'emploi, comme Valentin. Ce jeune engagé de 19 ans avait arrêté le lycée avant le bac. C'est son beau-père, ancien de l'armée de l'air qui l'a convaincu de postuler au service militaire volontaire.

« Ca m'a apporté beaucoup de choses, des valeurs. Même au niveau du comportement, j'ai vraiment changé. Ma façon de penser, la collectivité, j'aime bien », explique-t-il.

1.3.2 Permettre aux jeunes « de s'en sortir ».

Pendant six à douze mois, ils reçoivent une formation militaire sans maniement des armes mais surtout une formation professionnelle qui peut être accompagnée d'une remise à niveau scolaire.

Rémunérés à hauteur de 313 euros par mois, ils peuvent également passer leur permis de conduire ou encore leur certificat de secourisme avec toujours pour objectif d'accéder à l'emploi. C'est ce qui est arrivé à Quentin après six mois de service militaire volontaire. Il est désormais embauché en CDI dans un magasin de bricolage.

« Je suis très heureux et je conseille à tous les jeunes en difficulté de le faire, ça va leur permettre de s'en sortir, s'ils le veulent vraiment », assure-t-il.

Un CDI qui ravit le capitaine Cyrille. *« C'est une réussite totale. En plus un CDI à l'heure actuelle on sait très bien la difficulté du marché de l'emploi. »*

⁷ <http://rmc.bfmtv.com/emission/service-militaire-volontaire-une-seconde-chance-pour-les-jeunes-en-difficulte-ca-m-a-apporte-des-valeurs-1028350.html>

Pour la prochaine promotion d'octobre, le nombre de demandes est cinq fois plus élevé que le nombre de places disponibles. Actuellement trois centres en France prennent en charge des jeunes dans le cadre du SMV, en Lorraine, Poitou-Charentes et Ile-de-France.

2 LE SERVICE MILITAIRE OBLIGATOIRE VU PAR LA PRESSE.

2.1 Alain Juppé chez Jean-Jacques Bourdin⁸.

Mise en ligne le 09/09/2016 | BFM Vidéo.

Alain Juppé était l'invité de Jean-Jacques Bourdin ce vendredi sur BFMTV et RMC.

Le candidat à la primaire de la droite et du centre a vivement critiqué le service militaire obligatoire. « *C'est un rêve d'octogénaire, une absurdité, un fantasme* », a-t-il jugé. « *Il faut un service civique, il faut des formules comme le service militaire adapté qui marche très bien dans le territoire d'Outre-Mer* », selon le maire de Bordeaux.

2.2 Êtes-vous favorable au retour du service militaire obligatoire⁹ ?

Par M. R avec Thomas CHUPIN.

Publié le 30/11/2016 à 08h39 | RMC Débats

Le retour du service militaire obligatoire visant à constituer une « garde nationale » figure au nombre des propositions des « cahiers de la présidentielle » préparés par le Parti socialiste en vue du scrutin de 2017.

Êtes-vous favorable au retour du service militaire obligatoire ?

2.2.1 POUR - Régis Juanico, député socialiste de la Loire.

*« C'est un élément, une étape du parcours citoyen, à 17-18 ans. Mais ce qu'il faut bien voir aujourd'hui c'est que la notion sur laquelle nous travaillons maintenant prioritairement avec le gouvernement, est un parcours citoyen qui démarre très jeune. Dès l'école élémentaire, dès le collège, on valorise l'engagement associatif, les engagements et les expériences au service de la collectivité. Le **service civique** est une étape.*

*On n'a pas les moyens de remettre en place un service national obligatoire pour l'ensemble d'une classe d'âge. En revanche, un service civique sur la base de 700-800.000 jeunes, hommes et femmes, c'est tout à fait possible. C'est de l'ordre du milliard d'euros. Il ne faut pas voir ça simplement comme un moment mais comme une possibilité tout au long de la vie de **pouvoir s'engager**. »*

2.2.2 CONTRE - Joaquim Pueyo, député socialiste de l'Orne.

*« Ce n'est pas une bonne idée parce que, d'une part, chaque année on a environ 700-800.000 jeunes qui pourraient effectivement être en âge de faire leur **service militaire**. Mais on n'a pas les moyens de les accueillir, les héberger, les équiper pendant six mois. Le civisme, la citoyenneté se font à l'école, dans les familles, dans les milieux associatifs, à travers le sport et l'éducation.*

⁸ <http://www.bfmtv.com/mediaplayer/video/alain-juppe-le-service-militaire-obligatoire-est-un-reve-d-octogenaire-855571.html>

⁹ <http://rnc.bfmtv.com/point-de-vue/etes-vous-favorable-au-retour-du-service-militaire-obligatoire-646248.html>

Mais ces 700.000 jeunes sont étudiants, ils font leurs études, comment va-t-on donc les convoquer? On ne peut pas le faire. J'espère que cette proposition n'est pas simplement qu'une proposition d'affichage et qu'elle a été étudiée. Mais j'en suis étonné. »

Commentaire.

Bonjour, l'armée est en train de sauver mon fils de 17 ans aujourd'hui, issu de la classe moyenne (agricole), éduqué (je devrais dire tenté d'être éduqué) par différents collèges et lycées (privée et publiques) exclu de 5 collèges et de 2 lycées, placé temporairement en famille d'accueil car gestion familiale impossible, a fait un séjour de rupture de 9 mois au Burkina Faso puis... RIEN.

Malgré diverses tentatives de stages, d'apprentissage....

L'armée de l'air est venue à notre secours! Il est rentré en septembre à l'école militaire, après concours et certificat d'aptitude, seule école de savoir vivre en société, collectivité, très élitiste, très dure, mais il a enfin appris le respect des gens et des lois, ce que malgré mes batailles je n'ai jamais réussi à atteindre!

Rien n'est gagné aujourd'hui car sa place est fragile au sein de l'école mais il accepte enfin les règles et la vie sociale !!!

Je pense que si tous les ados et jeunes adultes désœuvrés sans repères ni respect pour rien devaient se soumettre à l'armée, ce serait un changement de cap radical pour eux !

C'est l'école de la vie ou l'origine, le milieu social etc. n'a pas d'influence, mon fils a gagné une hygiène de vie, il a changé de mentalité, il a le goût de l'effort et lui qui il y a un an se moquait de tout est actuellement inquiet pour son avenir !

Il a appris à être adulte! bien que rien ne soit gagné je suis très reconnaissante à l'armée !

Une maman reconnaissante

2.3 Jean-Dominique Merchet : « Ce sera immédiatement insupportable »¹⁰.

Recueilli par Pierre CHALLIER

Publié le 06/01/2017 à 07:51 | LaDepeche.fr

Menace terroriste, armées « au taquet », recherche d'un «outil égalitaire», plus de brassage social, d'intégration...

2.3.1 Les conditions sont-elles réunies, selon vous, pour rétablir un service national en France ?

Absolument pas si l'on parle d'un service obligatoire. Je pense que c'est non seulement impossible mais au surplus inutile et à la limite infaisable.

Il y a 20 ans, 250 000 jeunes effectuaient leur service, or une génération de jeunes Français, c'est 800 000 personnes, garçons et filles qui seraient aussi concernées.

¹⁰ <http://www.ladepeche.fr/article/2017/01/06/2491401-jean-dominique-merchet-ce-sera-immEDIATEMENT-insupportable.html>

On voit bien là qu'il ne s'agirait donc pas simplement de rétablir mais de créer quelque chose d'encore plus considérable que ce qui existait car même en excluant un certain nombre de jeunes de nationalité étrangère et de réformés, on aurait quand même un contingent pesant deux fois à deux fois et demie celui d'autrefois alors que nous n'avons plus de structures ni d'encadrement pour l'accueillir.

2.3.2 Quel en serait le coût ?

Les chiffres qui circulent en général sont de l'ordre de 4 à 5 milliards d'euros par an, mais personne en vérité n'en a la moindre idée, parce qu'il y aurait des investissements de départ considérables, notamment pour les bâtiments.

On voit déjà l'extrême difficulté qu'on a à loger les soldats de l'opération Sentinelle, lorsqu'ils sont déployés à Paris, on imagine ce que serait demain, s'ils partaient à 19 ans, même pour des périodes ramenées à trois ou six mois.

2.3.3 Mais, dans les projets, on ne parle pas uniquement de service militaire, on évoque aussi des services civils, humanitaires...

Tout à fait, mais... on va les envoyer où, ces jeunes ?

Armée, service civique ou autre, il y a actuellement déjà plus de volontaires que de places disponibles ! C'est donc d'abord à ceux-là qu'il faut répondre en inversant peut-être l'idée de l'obligation : plutôt qu'un jeune effectuant un service obligatoire que ce soit d'abord l'état qui soit obligé de répondre à un jeune voulant servir son pays en donnant six mois de sa vie à la Défense ou pour aider les personnes âgées, par exemple.

N'oublions pas qu'aujourd'hui, si l'Armée est mieux acceptée, c'est aussi parce qu'elle n'est plus obligatoire, parce qu'elle relève d'une démarche personnelle et très positive.

Or c'est justement ce point qu'il faut cultiver, mais si demain ça redevient obligatoire, cela sera immédiatement insupportable, parce que chacun remettra en avant ses contraintes, ses études, son travail, sa famille, son mariage, etc.

En fait, les politiques sont dans la nostalgie d'un monde disparu et ils vont chercher des solutions de la III^e République pour répondre aux problèmes du XXI^e siècle... Ce n'est pas sérieux.

2.3.4 Le brassage social, les valeurs républicaines ?

Deux idées tournent effectivement autour du retour du service militaire : la mixité sociale et le repêchage des jeunes en difficulté, deux problèmes différents.

Mélanger les classes sociales, on en parle depuis longtemps, mais ce n'est pas à 20 ans qu'il faut le faire. C'est avant car c'est d'abord un problème de logement social et de carte scolaire et non pas de service militaire.

Pourquoi il n'y a pas de mixité sociale ? Parce que le logement social est cantonné dans certains endroits et que la carte scolaire correspond à cette réalité.

Ce n'est pas à l'Armée de résoudre ce problème politique.

2.4 En Marche propose « Un service national obligatoire et universel »¹¹.

En Marche ! *Publié le 20/03/2017*

Les menaces qui pèsent sur notre société doivent nous conduire à renforcer le lien entre la nation et ceux qui la protègent, pour renforcer la cohésion républicaine et développer un esprit commun de défense.

2.4.1 Un service militaire obligatoire et universel d'un mois.

- Le service national universel s'adressera aux jeunes femmes et hommes aptes de toute une classe d'âge.
- Il devra intervenir dans les 3 ans suivant leur dix-huitième anniversaire, et devrait durer un mois.
- Ce service sera encadré par les armées et la Gendarmerie Nationale.
- Son caractère obligatoire ne fera cependant pas obstacle à la prise en compte de l'objection de conscience pour ceux qui refusent le maniement des armes.

2.4.2 Une expérience citoyenne de la vie militaire, de la mixité sociale et de la cohésion.

- Le service national sera l'occasion pour les jeunes Français de recevoir une formation militaire élémentaire : discipline et autorité, connaissance des priorités stratégiques du pays et des grandes problématiques de sécurité, activités physiques et sportives.
- Il permettra d'apprendre les gestes qui sauvent et la conduite à tenir en cas de catastrophe naturelle ou d'attaque terroriste, de faire un bilan de l'état de santé de chacun et de détecter les difficultés scolaires, notamment l'illettrisme.
- À l'issue de son accomplissement, l'accès des jeunes aux métiers de la défense en tant que militaire d'active ou dans la Garde Nationale sera facilité.
- Plus largement, le service sera pour ses participants l'occasion d'une expérience de la vie en collectivité, tous milieux sociaux confondus, et de fortifier l'engagement citoyen.
- Il aidera ainsi les jeunes à préparer leur entrée dans la vie professionnelle.

2.4.3 Un projet concerté et financé.

- Le projet de service national universel fera l'objet d'une large concertation entre les forces politiques, les représentants de la jeunesse, les forces vives de la nation.

Ces échanges permettront de préparer un projet de loi qui devra être présenté par le Gouvernement d'ici la fin de l'année 2017.

- Il s'articulera avec le service civique, selon des modalités déterminées par la concertation.
- Son financement s'inscrira enfin au-delà de l'enveloppe de 2% du PIB de la programmation militaire, la mise en œuvre du service national universel étant indépendante du renforcement planifié de notre outil de défense.

¹¹ <https://en-marche.fr/article/en-marche-un-service-national-obligatoire-et-universel-defense-programme>

2.5 Emmanuel Macron propose de restaurer un service militaire¹².

Par Luc de REVEL. Commandant du Service militaire adapté.

Publié le 19/03/2017 | [Linkedin.com](#)

Emmanuel Macron propose de restaurer un service militaire d'un mois, à effectuer entre 18 et 21 ans.

« Ce service national universel, encadré par les armées et la gendarmerie nationale, s'adressera aux jeunes femmes et hommes aptes de toute une classe d'âge, soit environ 600 000 jeunes par an », a précisé le candidat. « Ce temps de service militaire universel devra intervenir dans les trois ans suivant le 18^e anniversaire de chacun ».

« Chaque jeune Français ira ainsi à la rencontre de ses concitoyens, fera l'expérience de la mixité sociale et de la cohésion républicaine durant un mois. »

Ce service national « permettra aussi de disposer, en cas de crise, d'un réservoir mobilisable complémentaire de la garde nationale », selon M. Macron, qui a aussi relevé qu'il servirait aussi à « détecter les difficultés, notamment l'illettrisme, et (proposerait) une mise à niveau scolaire des appelés lorsque cela sera nécessaire ». « Il aidera ainsi les jeunes à préparer leur entrée dans la vie professionnelle comme dans leur vie de citoyen », a conclu M. Macron.

« Ce projet a bien sûr un coût significatif et je l'assumerai. La rencontre des armées de la République et de la jeunesse de France, la cohésion nationale, ce sont des enjeux qui le méritent »

2.5.1 Un service militaire universel.

La proposition de Monsieur Macron de rétablir un service militaire universel m'inspire plusieurs réflexions.

Les drames et les difficultés que connaît notre pays conduisent de plus en plus de nos compatriotes à cultiver la nostalgie d'un service militaire beaucoup plus rêvé que réel et paré, vingt ans après sa suspension, de toutes les vertus. Les politiques, dont la plupart ne l'a pas fait (les femmes et les hommes de moins de quarante ans) et pour les autres n'en retiennent, souvent, qu'une nostalgie de chambrée, se sont emparés de cette idée à la mode. Ils veulent nous laisser croire que son rétablissement permettra tout à la fois de développer la cohésion nationale, d'assurer un véritable brassage social, d'assurer l'intégration des nouveaux arrivants, de combattre l'illettrisme, de transmettre des valeurs de discipline à la jeunesse, etc. bref, de suppléer nombre des carences de notre société.

Certes, il est vrai qu'une forme de service universel qui concernerait l'ensemble des jeunes Français peut redonner du sens à la collectivité nationale, permettre un minimum de brassage social, développer l'esprit civique et mieux prendre en compte nombre de jeunes en difficulté. Il peut être une des pierres d'une maison commune que nous devons rebâtir, au minimum consolider.

2.5.2 Militaires sans mission ni formation.

Cependant, compte tenu des menaces actuelles qui pèsent sur la France, notre pays n'a nul besoin de centaines de milliers de jeunes "militaires" sans mission ni formation mais de soldats

¹² <https://www.linkedin.com/pulse/emmanuel-macron-propose-de-restaurer-un-service-dun-mois-luc-de-revel>

professionnels aptes à s'engager et à combattre. Or, l'un est exclusif de l'autre et il est absolument illusoire de penser à vouloir faire les deux. Décider du rétablissement du service militaire obligatoire, c'est aussi décider en conscience de renoncer à notre outil militaire actuel.

Établir un service militaire pour 600.000 garçons et filles, qui plus est, pour une durée de un mois !!! c'est renoncer aux armées qui font l'honneur de la France et en assurent la défense, car il faudrait consacrer à cette brillante idée des dizaines de milliers de cadres qui devraient être détournés de leurs missions. Enfin, et ceci compte dans le débat, le poids financier en serait insupportable ; il n'existe plus un seul casernement disponible, l'État s'en est débarrassé et souvent pour une bouchée de pain. Tout est à créer. Aussi, ne suffit-il pas d'affirmer que le futur président assumerait ce coût pour rendre le projet possible. La France le pourra-elle ?

Alors, si un service national dont l'existence même renforcerait la cohésion interne du pays et signerait l'appartenance de tous à une nation peut être légitimement envisagé, il s'agirait, à l'évidence, d'un service au caractère civil prononcé. Sans doute devrait-il être diversifié, afin de prendre en compte les situations multiples et les besoins étendus.

2.5.3 Le service national existe déjà.

Ceci existe déjà en partie avec des formes de services qui sont des constituants de fait d'un futur service universel : l'**ÉPIDE** (*établissement public d'insertion dans l'emploi*), le **SMV** (*service militaire volontaire*) et le **SMA** (*service militaire adapté, dans nos Outre-mer*) accueillent plus de dix mille jeunes par an et, à terme, sans doute plus de vingt mille si le SMV se développe comme envisagé ; le **service civique** concernent plusieurs dizaines de milliers de jeunes par an ; les **VIE/VIA** (*volontaires internationaux en entreprises / administrations*) permettent à de très nombreux jeunes de partir à l'étranger dans des missions au service des entreprises ou en soutien de notre politique. Certaines de ces voies méritent d'être étendues, d'autres orientations, d'autres formes d'engagement doivent être étudiées, des zones d'effort peuvent être retenues afin de répondre aux besoins les plus cruciaux. Sans doute, en faudra-t-il plus que quelques phrases écrites dans un projet présidentiel et dont une élection vaudrait approbation sans plus de réflexion commune.

2.5.4 Utopie d'un service militaire d'un mois.

Alors, considérer qu'un service militaire d'un mois permettra à chaque jeune Français d'aller à « **la rencontre de ses concitoyens** » et lui fera faire l'expérience « **de la cohésion républicaine** » (???), ou bien préparera les jeunes « **à leur entrée dans la vie professionnelle** » (*mais comment ?*) ou encore servira de « **réservoir mobilisable complémentaire de la garde nationale** » (*mais avec quels moyens et pour quelles missions ?*) relève de l'illusionnisme politique. Cela traduit l'art de certains de vouloir absolument surfer sur l'air du temps, quitte à faire des propositions irréalistes qu'ils ne mettront probablement jamais en œuvre. Du moins, en sommes-nous réduit, parfois, à l'espérer. Ce n'est pas parce qu'une idée est à la mode, qu'il faut sauter dessus et s'en emparer.

Dans l'état actuel des menaces, du rôle défini pour nos armées et de nos capacités économiques, le rétablissement d'un service militaire universel est rigoureusement impossible. Peut-être serait-il plus utile d'arrêter de se complaire dans l'illusion et le phantasme, d'en prendre acte une bonne fois pour toutes et de réfléchir à un service national composite réellement utile à la nation. Et possible.

2.6 Emmanuel Macron pour un Service militaire obligatoire d'un mois¹³.

France Télévisions.

Publié le 01/05/2017 - 07:28 | franceinfo

Instaurer un service militaire obligatoire d'un mois : cinq questions sur la promesse d'Emmanuel Macron.

La mesure, qui ne figurait pas dans le programme initial du candidat « En marche ! », pourrait concerner 600 000 jeunes chaque année.

Emmanuel Macron a surpris tout le monde en l'annonçant, le 18 mars. S'il est élu, le candidat d'En marche ! à l'élection présidentielle souhaite rétablir un "service militaire obligatoire" d'une durée d'un mois. Ce point tranche avec le reste de son programme en matière de défense, rappelle Le Monde, qui est "dans la droite ligne de l'action mise en œuvre par François Hollande et le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian depuis 2012". Franceinfo se penche sur cette promesse de campagne en cinq questions.

2.6.1 De quoi s'agit-il ?

Emmanuel Macron propose de rétablir un « *service militaire obligatoire et universel d'un mois* », comme l'indique le site d'En marche !. La mesure s'adresse « *aux jeunes femmes et hommes aptes de toute une classe d'âge* », soit environ 600 000 personnes chaque année, affirmait le candidat lors de la présentation du volet défense de son programme, en mars.

Ce « *service national* » pourrait intervenir, selon les disponibilités des appelés, entre 18 ans et 21 ans. En cas de « *crise* », ceux qui l'auraient effectué pourraient constituer un « *réservoir mobilisable, complémentaire de la Garde nationale* ». Créée en 2016, celle-ci regroupe les réservistes de l'armée, de la police et de la gendarmerie qui se mettent à disposition jusqu'à 30 jours par an.

La mesure, qui ne figurait pas dans le programme du candidat, a été présentée quelques semaines après le ralliement de François Bayrou. Le président du MoDem défendait le retour à un service obligatoire de six mois dans son livre *Résolution française* (éd. L'Observatoire) publié début février.

Que feraient les jeunes concernés durant ce mois ? « *On commence à y réfléchir* », explique à franceinfo Serge Lepeltier, ancien maire UDI de Bourges, qui conseille désormais le candidat d'En marche ! sur les questions de défense. L'ensemble garderait les fondamentaux du service national dont la dernière mouture, suspendue par Jacques Chirac en 1996, durait dix mois. Au programme, donc : « *l'inculcation de la discipline, de l'autorité, des priorités stratégiques de la France* » mais aussi « *des activités physiques et sportives pour permettre la cohésion* » des appelés et « *la passation de tests mesurant leurs acquis scolaires* », ajoute le soutien d'Emmanuel Macron.

Depuis la fin du service militaire, l'appel sous les drapeaux peut être « *rétabli à tout moment par la loi dès lors que les conditions de la défense de la nation l'exigent ou que les objectifs assignés aux armées le nécessitent* », stipule l'article L. 112-2 du Code du service national.

¹³ http://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/metiers/armee-et-securite/instaurer-un-service-militaire-obligatoire-d-un-mois-cinq-questions-sur-la-promesse-d-emmanuel-macron_2166052.html#xtor=CS2-765-%5Bemail%5D-

2.6.2 Combien ça coûterait ?

« *Ce projet a bien sûr un coût significatif et je l'assumerai* », promettait en mars Emmanuel Macron. A l'époque, le candidat prévoyait un investissement de départ de « *15 à 20 milliards d'euros* » pour les infrastructures, auquel s'ajoutait un coût annuel de « *2 à 3 milliards d'euros* » (transports, encadrement...). Sans préciser d'où seraient tirés ces fonds, le candidat assurait que rien ne serait pris au budget des armées, qu'il compte porter à 2% du PIB d'ici à 2025 (contre 1,8% aujourd'hui) s'il est élu.

Depuis, les chiffres ont été revus à la baisse. Serge Lepeltier annonce à franceinfo un coût de fonctionnement compris « *entre 1,5 milliard et 2 milliards par an* ». « *Le chiffre pour l'investissement de départ nous paraît aussi trop élevé, on pense qu'il est possible de faire des économies* », ajoute-t-il, sans plus de précisions. L'Institut Montaigne, un groupe de réflexion proche du candidat, évalue lui à 1,1 milliard d'euros l'investissement de départ nécessaire, en créant des « *sites dédiés* » à la mesure, ou en adaptant des « *sites existants* ».

En cas de victoire d'Emmanuel Macron, l'équipe du candidat prévoit encore « *six mois de réflexion* » pour figurer la mesure « *en concertation avec les services militaires et les collectivités locales* », affirme Serge Lepeltier. Un projet de loi serait présenté « *avant la fin de l'année 2017* ».

2.6.3 Qui seraient les gagnants ?

Principalement les jeunes, à en croire le candidat d'En marche !. Celui-ci souhaite retrouver la « *mixité sociale* » qu'offrait le service militaire, mais veut aussi pouvoir détecter les difficultés scolaires – notamment « *l'illettrisme* » – éprouvées par certains appelés, afin d'organiser leur « *remise à niveau scolaire* ».

« *L'accès aux métiers de la défense en tant que militaire d'active [les militaires en service, non réservistes] ou dans la Garde nationale [les réservistes] en sera facilité* », promettait aussi le candidat en mars, sans donner plus de détails. Le dispositif « *aidera les jeunes à préparer leur entrée dans la vie professionnelle comme dans leur vie de citoyen* ».

Un peu plus de la moitié des jeunes entre 18 et 24 ans (55%) souhaitaient la réinstauration du service militaire, selon un sondage réalisé par l'institut CSA en novembre 2016. Parmi les plus de 65 ans, ils étaient 78% à partager leur opinion.

2.6.4 Qui seraient les perdants ?

En premier lieu, les jeunes concernés qui ne souhaitent pas effectuer le service national obligatoire prévu par Emmanuel Macron. Environ 45% des 18-24 ans assuraient en 2016 ne pas souhaiter le retour de la conscription, toujours selon le même sondage CSA.

Également perdants, les militaires qui devront former ces jeunes recrues. En mars, Emmanuel Macron assurait que l'encadrement serait réalisé « *par les forces armées* », sans prévoir de nouveaux recrutements. « *Dans leurs effectifs actuels, elles sont incapables d'assurer ça*, confie un ancien officier général à franceinfo. *On est déjà au taquet partout depuis les attentats, donc il va falloir faire un effort sur les effectifs.* »

Serge Lepeltier assure de son côté que l'encadrement ne sera « *peut-être pas constitué que de militaires* ». « *En étalant le dispositif sur toute l'année, on prévoit 10 000 encadrants, dont des militaires actifs mais aussi des membres de la Garde nationale* », précise-t-il, sans annoncer la proportion de chacun des deux groupes.

2.6.5 Est-ce réaliste ?

En mars, la proposition du candidat d'En marche ! avait été décriée par plusieurs ténors de la droite. « *Trop cher* » pour l'ancien Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, « *ruineux* » pour Jean-François Lamour, spécialiste des questions de défense chez Les Républicains. Ce dernier dénonçait également la mobilisation de militaires, déjà engagés contre la menace terroriste, et le manque d'infrastructures.

La moitié des appelés éventuels étant des femmes, les bâtiments déjà existants devront, en plus, être adaptés à la non-mixité des effectifs. Pour combler le manque de bâtiments en état, Serge Lepeltier explique qu'Emmanuel Macron s'appuiera « *sur les infrastructures militaires ou scolaires existantes* », ce que recommande également l'Institut Montaigne. Mais là encore, les ressources ne sont pas infinies. Seules 200 000 places sont ainsi proposées en logement étudiant par le Crous, les classes préparatoires et les grandes écoles. Elles ne seraient en plus mobilisables que durant l'été, lorsque les élèves sont absents.

Autre critique, la redondance du dispositif proposé par Emmanuel Macron. L'Institut Montaigne relève qu'il viendrait s'ajouter au service militaire adapté en Outre-mer (SMA), à l'établissement public d'insertion de la défense (ÉPIDE) en métropole et au service militaire volontaire (SMV), qui concernent environ 8 millions de jeunes avec des objectifs comparables. Sans compter la journée défense et citoyenneté.

Une dernière critique vise l'efficacité de la mesure. « *Un mois de service, ça exclut toute formation militaire*, ajoute de son côté un ancien officier général contacté par franceinfo. *Selon moi, trois mois, c'est un minimum.* » Suffisant pour que ces effectifs soient « *complémentaires de la Garde nationale* », comme le souhaite Emmanuel Macron ? « *Je pense vraiment qu'on peut donner une base de formation militaire dans ce laps de temps* », veut croire Serge Lepeltier.

2.6.6 En résumé.

Pour renforcer la « *cohésion républicaine* », Emmanuel Macron souhaite que tous les jeunes « *aptes* » de 18 à 21 ans effectuent un « *service militaire obligatoire* » d'un mois. La mesure concernerait 600 000 jeunes par an, et serait encadrée par des militaires et des réservistes de la Garde nationale. Son financement est encore flou, mais nécessiterait chaque année de « *1,5 à 2 milliards d'euros* », selon l'équipe du candidat. Plusieurs observateurs critiquent une mesure trop coûteuse, alors que les armées françaises sont déjà fortement mobilisées en raison de la menace terroriste.

2.7 Le ministère des armées ne veut plus parler de « service militaire »¹⁴.

Recueilli par Pierre CHALLIER

Publié le 15/06/2017 à 16:21 | lOpinion.fr

Au ministère des armées, les éléments de langage semblent interdire de prononcer les mots de « *service militaire* » lorsqu'il est question de la promesse d'Emmanuel Macron. Il faut dire que la communauté de défense n'est guère enthousiaste à l'idée d'un retour à une forme de conscription obligatoire, même limitée à un mois.

Le programme du candidat Macron, comme on peut le vérifier ici, évoquait aussi bien un « *service national* » qu'un « *service militaire* ». A l'Hôtel de Brienne, on cherche aujourd'hui à le démilitariser le plus possible... Même si l'on reconnaît que « *la Défense prendra sa part* » et qu'il aura « *une dimension militaire* », on y insiste sur « *la dimension sociale et sécuritaire* », cette dernière impliquant le ministère de l'Intérieur. Ce projet « *interministériel* » devra sans doute faire l'objet d'« *une phase d'expérimentation et d'évaluation* ». Une commission pourrait être mise en place pour réfléchir à ce projet, dont - aujourd'hui - personne ne s'occupe à l'Élysée. La mise en place de ce nouveau service obligatoire « *prendra un peu de temps* » assure une source bien informée : « *Ce ne sera pas cette année, peut-être l'année prochaine* ». Sans garantie, donc.

3 LES CADETS EN FRANCE.

3.1 Les Cadets de la Défense¹⁵.

Le dispositif consiste à accueillir au sein de formations militaires, hors temps scolaire, des collégiens de 3^e afin de les initier à des activités éducatives, culturelles, ludiques et sportives, au savoir-être, à l'éthique civique et aux valeurs collectives qu'incarnent les armées.

Fondée sur le principe du volontariat, la sélection des candidatures est assurée conjointement par les unités d'accueil du ministère de la Défense et les établissements scolaires, dans le cadre d'un partenariat avec les rectorats concernés.

Les retours d'expérience ont montré que **les cadets améliorent de manière significative en cours d'année leurs résultats scolaires, leur comportement en collectivité, leur ouverture au monde, leur confiance en eux et dans les autres.**

Il existe **13 centres en activité (dont deux outre-mer) pour environ 400 jeunes.**

UN EXEMPLE À SUIVRE, CELUI DE SAINT-MAIXENT¹⁶.

Cadets de la Défense l'insigne qui se mérite.

« *Quatorze collèges et un lycée, nous avons agrandi le périmètre dans le département* », se félicitait le général Rochet en recevant la 9^e promotion des cadets de la Défense mercredi soir. Les salons du quartier Largeau étaient effectivement tout juste assez grands pour accueillir les

¹⁴ <http://www.lopinion.fr/blog/secret-defense/ministere-armees-ne-veut-plus-parler-service-militaire-128976>

¹⁵ <http://www.jeunes.gouv.fr/interministeriel/etudes-et-formations/college/article/cadets-de-la-defense>

¹⁶ <http://www.lanouvellerepublique.fr/Deux-Sevres/Actualite/Education/n/Contenus/Articles/2016/12/03/Cadets-de-la-Defense-l-insigne-qui-se-merite-2924701>

quarante-sept collégiens plus les invités militaires et civils dont de nombreux enseignants de l'Éducation nationale.

Une cérémonie désormais classique pour les plus anciens des participants de remise de l'insigne, qui soulignaient l'effectif en hausse des jeunes volontaires. Onze de plus cette année. Trois collèges de Niort participent désormais au concept cadets de la Défense, ceux de Jean-Zay, Gérard-Philippe et Pierre-Marie-Curie, confiait Denis Roussel le principal de ce dernier.

« Les collégiens de 4^e sur la base du volontariat, disait-il, sont acceptés après une sélection conjointe des unités d'accueil du ministère de la Défense et des établissements scolaires dans le cadre d'un partenariat avec les rectorats ».

Égalité.

« Nous ne sommes pas là pour vous recruter, leur annonçait le général Rochet lors de son allocution, mais pour que vous soyez meilleurs », et le délégué militaire départemental de détailler les trois thèmes qui seront développés au cours de leurs prochains mois.

Le civisme, *« qui dispense les droits mais aussi les devoirs »*, les prévenait-il.

Le second thème sera la sociabilisation, *« car il faut apprendre à vivre ensemble, la vie en société exige d'écouter, composer et donc le respect des uns et des autres ».*

Puis le troisième thème que les cadets ont entendu était le lien armée-nation *« que vous représentez. Vous portez un uniforme qui symbolise l'armée mais il vous sert surtout à effacer les différences, à vous rendre égaux ».*

Et le général de conclure sur la discipline, *« elle est nécessaire pour que vous progressiez. A la confiance que vous accorde la Nation vous vous devez d'être exemplaire »,* enchérissait Franck Picaud. *« Vous portez des valeurs dans cette expérience collective et fraternelle », a conclu le directeur académique des services de l'Éducation nationale en félicitant leur engagement, « vous serez des référents dans vos établissements, vous êtes notre avenir ».* Un peu intimidés les cadets ont décrit face au public la signification héraldique de l'insigne qu'ils porteront dorénavant au revers de leur veste.

3.2 Les Cadets de la République¹⁷.

3.2.1 Vers un nouveau modèle d'insertion professionnelle dans la fonction publique¹⁸ ?

Par Martin Péneau.

Publié en 2008 | IEP de Toulouse - Mémoire de 4^{ème} année (Master 1)

« Annoncé le 14 janvier 2004 par le Ministre de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, le lancement du programme des cadets de la police nationale traduisait une approche résolument intégratrice des différentes composantes de la population française au sein de la police nationale et avait pour objectifs de développer chez les jeunes une meilleure connaissance de l'institution policière, de diversifier le recrutement et de favoriser un rapprochement entre police et population.

¹⁷ <http://www.lapolicenationale recrute.fr/Concours-et-selections/Cadet-de-la-Republique/Conditions-d-acces>

¹⁸ http://www.sciencespo-toulouse.fr/servlet/com.univ.collaboratif.util.LectureFichiergw?ID_FICHIER=3870

Les cadets de la République sont des jeunes de 18 à 26 ans recrutés en tant qu'adjoint de sécurité pour se présenter au concours de gardien de la paix dans le cadre d'une formation en alternance effectuée sur une année scolaire (400 h en lycée et 300 h en école de police au cours desquelles ils reçoivent la formation d'adjoint de sécurité), dans le cadre de partenariats entre des écoles de police et des lycées professionnels. Aucun diplôme n'est requis mais une sélection est effectuée sur la base d'une épreuve écrite et d'un oral qui ont pour objectif de déterminer les motivations réelles du candidat. Ce dispositif concerne actuellement plus de 1000 jeunes dans 16 des 28 écoles de formation de la police nationale.

Les 400 heures en lycée visent à préparer les cadets aux épreuves du concours de gardien de la paix, notamment dans le domaine de la maîtrise de la langue française, de la connaissance du monde contemporain, et du raisonnement logique. Actuellement, près de 50% des cadets de la République réussissent le concours interne de Gardiens de la Paix.

Un des objectifs affichés du Ministère de l'Intérieur était de créer en 2006 un baccalauréat professionnel « Sécurité et prévention » qui aurait été préparé dans les filières habituelles de l'Éducation nationale, avec une alternance dans les écoles et services de police, le but ayant été de préparer des jeunes aux métiers de la sécurité publique (*police nationale, gendarmerie nationale, sécurité civile, polices municipales*), mais aussi privée. Toutefois, force nous est de constater que cette évolution n'a pas été mise en place.

Par ailleurs, si l'un des objectifs avoués du gouvernement était d'accueillir des jeunes de banlieues issus de l'immigration au sein des cadets de la République, aucune enquête statistique n'a été publiée ou du moins rendue publique sur l'origine « *ethno- sociale* » des cadets. Il s'avère néanmoins, par une simple extrapolation de notre part, et après observation du trombinoscope de la promotion de cadets de l'École Nationale Supérieure de la Police nationale de Toulouse où nous avons mené notre enquête, que les cadets de la République accueillent des fils et filles des l'immigration dans des proportions représentatives du reste de la société française. »

3.2.2 Conditions d'accès.

Le recrutement et les épreuves de sélection sont organisés dans les écoles et les structures de formation de la Police nationale. Le dossier d'inscription peut être téléchargé sur internet ou retiré auprès des structures de formation.

Le cadet de la République candidate pour un département dans lequel il sera obligatoirement affecté en tant qu'adjoint de sécurité à la fin de sa scolarité.

Aucun diplôme n'est exigé !

Pour être candidat, il faut :

- Être de nationalité française.
- Être âgé d'au moins 18 ans (au jour de l'incorporation) et de moins de 30 ans (au jour du dépôt du dossier de candidature).
- Être de bonne moralité, le bulletin n° 2 du casier judiciaire ne devant comporter aucune mention incompatible avec l'exercice des fonctions envisagées.
- Être recensé et avoir accompli la Journée Défense et Citoyenneté (JDC, ex JAPD). Pour les personnes de plus de 25 ans, aucun justificatif n'est demandé aux intéressés.

3.2.3 Aptitude physique.

Tout candidat aux concours de la Police nationale doit être reconnu apte à ses emplois.

Le médecin de la police, après examen médical, constate que l'intéressé n'est atteint d'aucune maladie ou infirmité ou que les maladies ou infirmités constatées ne sont pas incompatibles avec l'exercice des fonctions postulées. En outre qu'il puisse :

- Répondre au profil SIGYCOP requis (2223222).
- Être médicalement apte à un service actif de jour comme de nuit.
- Être apte au port et à l'usage des armes.
- L'examen médical comporte obligatoirement un dépistage de l'usage des produits illicites dont le résultat doit être négatif.

3.2.4 Point important !

Seul le médecin, lors de la visite médicale sera habilité à déterminer votre aptitude physique à un emploi au sein de la Police nationale.

3.3 Le Jeune Sapeur-Pompier ou Cadet¹⁹.

Ils sont 28.000, filles et garçons, à se retrouver chaque semaine dans les sections de jeunes sapeurs-pompiers (JSP). Ils suivent une formation tout au long de l'année scolaire, souvent les mercredis et/ou samedis. Vous avez entre 11 et 18 ans ? Vous souhaitez devenir sapeur-pompier plus tard ?

3.3.1 Rejoignez les jeunes sapeurs-pompiers (JSP) !

- Découvrez le matériel d'incendie, apprenez les techniques de lutte contre l'incendie.
- Apprenez les gestes qui sauvent.
- Faites du sport.
- Participez à des manœuvres et à des cérémonies.
- Gagnez en courage.
- Apprenez le dépassement de soi.
- Évoluez au sein d'une véritable équipe.
- Partagez des valeurs de solidarité et de civisme.
- Participez à des compétitions sportives entre jeunes !

3.3.2 Modalités.

- Être âgé de 11 à 18 ans (peut varier en fonction des départements).
- Fournir un certificat médical d'aptitude physique.
- Fournir un certificat de vaccination antitétanique.
- Fournir une autorisation parentale ou des personnes investies de l'autorité parentale.

L'inscription se fait à la rentrée scolaire. La durée de formation est de 4 cycles.

Les sections de JSP sont ouvertes aux jeunes de nationalité étrangère.

Pour connaître les sections JSP les plus proches de chez vous, contacter l'union départementale de sapeurs-pompiers de votre lieu de résidence.

3.3.3 Formation.

La formation, encadrée par des sapeurs-pompiers ou des bénévoles formés, se déroulent généralement les mercredis et/ou samedis.

¹⁹ <http://www.pompiers.fr/grand-public/devenir-sapeur-pompier/jeune-sapeur-pompier>

Elle est composée de cours théoriques et pratiques, de sport (*la moitié du temps*) et d'initiation aux différentes facettes de l'activité, mais aussi de rencontres sportives, manœuvres, défilés ou événements.

Elle est organisée en quatre cycles de formation : JSP1, JSP2, JSP3 et JSP4.

3.3.4 Brevet national de jeune sapeur-pompier (JSP).

À l'issue de la formation, vous pouvez obtenir le Brevet national de jeune sapeur-pompier (BNJSP), en passant avec succès des épreuves théoriques, pratiques et sportives. Les JSP peuvent passer les épreuves du BNJSP dans l'année civile de leurs 16 ans et jusqu'au 31 décembre de l'année de leurs 18 ans.

3.3.5 Jeune sapeur-pompier de Paris et Marseille.

La Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) propose une formation de « *Jeunes sapeurs-pompiers de Paris* » ou « *cadets* » destinée aux franciliens, âgés de 14 à 16 ans. Les activités liées à ce programme se déroulent sous l'égide de l'Association sportive et artistique des sapeurs-pompiers de Paris (ASASPP).

Le Bataillon des marins-pompiers de Marseille (BMPM) a créé en 2011 une structure de **cadets** des marins-pompiers pour permettre aux jeunes marseillais de découvrir le métier de marin-pompier, ses missions et ses contraintes.

4 LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS DE SERVICES CIVILES ET MILITAIRES.

4.1 Le service militaire adapté (SMA)²⁰.

Relevant du Ministère des Outremer, le Service Militaire Adapté (SMA) est un dispositif militaire d'insertion socioprofessionnelle des jeunes ultramarins, de 18 à 25 ans, éloignés du marché de l'emploi.

4.1.1 Objectif.

L'insertion des jeunes ultramarins en difficulté !

- L'insertion socioprofessionnelle des volontaires.
- Poursuite de formation qualifiante.
- Emploi de transition CDD de un à six mois.
- Emploi durable CDI et CDD de plus de 6 mois.

Le SMA a formalisé et développe une « *méthode* » qui tire sa légitimité et son succès de la plus-value qu'elle apporte tant en matière d'éducation citoyenne et comportementale que de préformation professionnelle. Cette méthode, garante d'une meilleure employabilité, repose sur deux règles :

- **L'approche socio-économique** visant à répondre simultanément à l'accomplissement personnel de chaque jeune volontaire et aux besoins du marché de l'emploi (outre-mer et en métropole) ;
- **Le développement et la mise en œuvre d'un projet éducatif et d'une pédagogie**

²⁰ <http://www.le-sma.com/presentation/quest-ce-que-le-sma-.html>

adaptés qui visent à développer les compétences sociales et les compétences professionnelles de chaque volontaire en s'appuyant sur une dizaine de famille professionnelle et de plus de 70 spécialités.

En 2009, le SMA s'est engagé dans une montée en puissance visant à doubler ses effectifs à l'horizon 2017 pour atteindre une cible de 6000 bénéficiaires. Résolument engagé dans ce défi social, le SMA a accueilli, **en 2016, 5.847 jeunes** ultramarins en difficulté et affiche **un taux d'insertion de 77%**.

Plus que jamais, le cadre de vie militaire, le volontariat du jeune, l'approche globale de l'accompagnement et l'objectif d'employabilité sont les ingrédients majeurs de la performance du SMA. Cette réussite, jamais acquise d'emblée, est à mettre au crédit des cadres militaires dont la disponibilité et l'implication au profit des jeunes sont totales.

4.1.2 Encadrement.

Les cadres servant au SMA sont détachés du ministère de la Défense pour la durée de leur mandat. Leur rémunération provient entièrement du programme 138 Emploi outre-mer (P138/BOP SMA).

Ils sont désignés au regard de leurs compétences professionnelles, de leur expérience du commandement et font preuve d'un très fort engagement personnel au service des jeunes.

4.1.3 Budget.

Pour l'année 2016, le budget consolidé d'investissement et de fonctionnement du SMA s'élevait à 67,3 millions d'euros.

Si les ressources financières proviennent essentiellement du P138/BOP SMA, de nombreux acteurs apportent leur contribution de manière significative, notamment au niveau local : collectivités territoriales (Conseil général, conseil régional,...), via les subventions régionales spécifiques, et les entreprises (taxe d'apprentissage,...).

Par ailleurs, les Fonds de concours européens contribuent à environ 24% du financement des investissements et du fonctionnement du SMA.

4.2 L'ÉPIDE²¹.

4.2.1 Missions et ambitions.

Depuis sa création en 2005, l'ÉPIDE (*Établissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi*) a accompagné près de 30 000 jeunes de 18 à 25 ans vers l'emploi ou la formation qualifiante.

Acteur reconnu dans le domaine de l'insertion des jeunes sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification professionnelle, il conduit ces derniers vers un emploi durable et leur permet de vivre une citoyenneté active au quotidien.

UNE MISSION : INSÉRER LES JEUNES EN DIFFICULTÉ.

²¹ <http://www.epide.fr/a-propos-de-lepide/notre-mission/>

4.2.2 Un dispositif de lutte contre le chômage.

L'ÉPIDE (*Établissement Pour l'Insertion dans l'Emploi*) a pour mission d'accompagner des jeunes femmes et hommes dans la réussite de leur projet social et professionnel, grâce à un parcours adapté et individualisé. L'établissement accueille des volontaires :

- engagé(e)s pour suivre le programme de l'ÉPIDE au sein d'un groupe ;
- âgé(e)s de 18 à 25 ans révolus ;
- sans qualification professionnelle et sans emploi ;
- en situation de retard ou d'échec scolaire, voire en risque de marginalisation ;
- de nationalité française ou étrangère (sous réserve d'être en situation régulière et d'avoir une autorisation de travail).

Pour réaliser cette mission, l'ÉPIDE crée et gère des centres, et organise au profit de ces jeunes volontaires des parcours d'insertion dont la durée s'établit en moyenne à 10 mois. Environ 3 000 volontaires sont accueillis au sein des centres de l'ÉPIDE par an.

4.2.3 Retrouver une place dans la société.

Reposant sur le principe du volontariat, le dispositif accueille et héberge des jeunes motivés et désireux de rompre avec la fatalité de l'échec, les aide à retrouver leur place dans la société en favorisant leur entrée dans la vie active et en leur permettant notamment d'acquérir les comportements sociaux de base nécessaires pour vivre au sein d'une communauté de travail.

L'ÉPIDE a la volonté et l'ambition de permettre aux jeunes volontaires qu'il accueille de trouver, au cours ou au terme de leur contrat, un emploi de qualité. A cette fin, il souhaite développer les relations privilégiées avec les acteurs sociaux et économiques qui embauchent ou qui peuvent participer à l'enrichissement du programme pédagogique.

L'ÉPIDE met en œuvre une offre globale de services, qui n'a que peu d'équivalent au sein des structures chargées de l'insertion des jeunes gens, et qui s'articule autour de quatre volets : la socialisation, l'orientation, la formation et l'emploi.

4.2.4 Proposer un cadre strict et sécurisant.

L'ÉPIDE dispose de 18 centres répartis sur le territoire métropolitain. Ils fonctionnent selon un principe d'internat, reposent sur une discipline et un règlement intérieur stricts ainsi que sur le port de tenues uniformes, visant à éliminer toute discrimination sociale. Les classes ont des effectifs réduits (quinze personnes en moyenne), ce qui permet de donner les meilleures chances de réussite au projet pédagogique.

4.2.5 Origine des candidatures.

Les volontaires qui souhaitent s'inscrire dans un centre de l'ÉPIDE sont orientés par les missions locales et par d'autres partenaires. Les candidatures spontanées constituent aussi une part importante des demandes d'inscription.

4.3 Le Service Civique.²²

Publié le 12/01/2017 | Communiqué de presse.

À propos du Service Civique.

Créé par la loi du 10 mars 2010, le Service Civique est plus qu'une politique publique pour la jeunesse, c'est une politique publique pour tous, de cohésion nationale, porteuse d'un vivre ensemble régénéré.

Il a pour ambition de permettre à tous les jeunes qui le souhaitent, de s'engager au service d'une mission d'intérêt général, entre 16 et 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.

Indemnisé 580 € par mois, il permet de s'engager pour des missions de 6 à 12 mois, sans condition de diplôme ou formation dans une mission d'intérêt général au sein d'une association, d'un établissement public, d'une collectivité...

En France ou à l'étranger et dans neuf domaines d'action : solidarité, environnement, sport, culture, éducation, santé, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, aide humanitaire.

Selon le décret du 11 avril 2016, le Service Civique relève du Haut-commissaire à l'engagement civique placé auprès du Premier ministre, et l'Agence du Service Civique est chargée de sa mise en œuvre.

En 7 ans, le Service Civique a touché près de 200 000 jeunes de tout horizon, dont près de 100 000 rien qu'en 2016, et mobilisé près de 10 000 organismes pour proposer des missions d'intérêt général. La généralisation du Service Civique est en route et ses effets dans la société se font ressentir auprès du grand public comme auprès des jeunes qui l'ont fait : l'Agence du Service Civique dévoile aujourd'hui les résultats de la 2^{ème} édition du baromètre IFOP mesurant la notoriété du Service Civique ainsi que l'étude d'impact du Service Civique sur les jeunes volontaires menée par Kantar Sofres en décembre 2016.

4.3.1 Un intérêt et une notoriété en nette progression.

Un intérêt et une notoriété en nette progression qui confirme le rôle et l'empreinte du Service Civique laissée au sein de la société actuelle.

Le Service Civique gagne en notoriété auprès des jeunes de 16 à 25 ans en âge de réaliser un Service Civique, et plus largement auprès de l'ensemble des Français avec 94% des Français qui connaissent aujourd'hui le Service Civique.

Pour 1/3 des jeunes, cette connaissance est stimulée par la Journée Défense Citoyenneté où un module est consacré aux formes d'engagement citoyen.

90% des 16-25 ans sont enthousiastes à l'évocation du Service Civique et en ont une bonne image, soit +5 points vs. la vague précédente en 2015. La proportion observée chez les plus de 26 ans est similaire, quel que soit le segment de la population étudiée, ne témoignant d'aucune

²² <http://www.service-civique.gouv.fr/presse/7-ans-apres-sa-creation-les-effets-du-service-civique-dans-la-societe-se-font-ressentir-aupres-du-grand-public-comme-aupres-des-jeunes-qui-l-ont-fait-la-generalisation-est-en-route>

polarisation des opinions au sujet du Service Civique malgré les débats politiques. D'ailleurs, plus de 8 français sur 10 sont prêts à le recommander à leurs proches.

Les modalités du Service Civique sont acquises, seuls quelques aspects mal connus subsistent : près de 6 Français sur 10 considèrent à tort qu'il peut se réaliser en entreprises privées (63% chez les 16-25 ans et 62% chez les 26 ans et plus).

4.3.2 Une double motivation à s'engager.

Une double motivation à s'engager : le bénéfice pour soi et l'impact pour les autres.

Comme en 2015, les jeunes voient 3 finalités principales au Service Civique et le perçoivent toujours comme un moyen d'acquérir de l'expérience qui peut servir dans le parcours professionnel (29%), un moyen d'être utile aux autres (26%), et un moyen de s'engager socialement (25%). Leurs aînés l'imaginent surtout comme un moyen d'acquérir de l'expérience utile dans les milieux professionnels (37%) et comme un moyen d'aider la communauté nationale (31%).

Le Top 3 des thématiques qui intéressent les jeunes demeure le sport, l'environnement et la culture et les loisirs, identique à 2015.

Enfin, les jeunes rencontrent deux freins principaux à la réalisation d'un Service Civique : le fait d'exercer une activité professionnelle (29%) et que le Service Civique ne s'inscrit pas dans un projet d'études (27%, -10 points vs. 2015).

La valorisation du statut et la reconnaissance du Service Civique par les entreprises constituent l'une des clés pour une extension du Service Civique à une plus grande échelle. Il s'agit d'ailleurs de la piste la plus citée par les jeunes.

4.3.3 Une expérience utile et citoyenne.

Le Service Civique, une expérience utile et citoyenne pour les jeunes, qui remplit pleinement ses objectifs de mixité sociale et de cohésion nationale

L'étude Kantar Sofres menée en décembre 2016 montre un impact réel et positif sur les jeunes qui se sont engagés en Service Civique. Il s'avère être une expérience utile dans leur parcours professionnel : 71% des anciens volontaires sont en situation d'emploi, stage ou formation dans les 4 à 8 mois suivant leur mission. Pour 1 volontaire sur 2, le Service Civique favorise la recherche d'emploi et 90% le mettent sur leur CV.

Le Service Civique est aussi une expérience civique et citoyenne enrichissante. 89% des volontaires se sentent utiles aux autres et à la société et, pour 93% d'entre eux, le Service Civique est un bon moyen de rencontrer des personnes d'horizons et de profils différents. 67%** des jeunes ont développé leurs réseaux amicaux et professionnels pendant leur mission.

Il offre ainsi une expérience de mixité sociale, ouverte sur les autres.

Enfin, le Service Civique fabrique des jeunes citoyens actifs : 57% des jeunes qui n'étaient pas inscrits sur les listes électorales avant leur Service Civique l'ont fait depuis ou ont l'intention de le faire. 80% des volontaires ont l'intention d'aller aux prochaines élections. Le Service Civique remplit ainsi pleinement son rôle sociétal.

4.3.4 Vers la généralisation pour 2017.

Une nouvelle étape franchie, la voie vers la généralisation avec pour 2017 l'objectif de 150 000 volontaires en Service Civique

L'évolution des deux dernières années et le pallier atteint en 2016 a permis d'amorcer la généralisation du Service Civique. Fort de ces résultats et de la place que s'est construit le Service Civique dans la société aujourd'hui, l'année 2017 sera celle de la généralisation souhaitée par le président de la République.

En 2017, l'objectif visé est de permettre à 150 000 jeunes de réaliser une mission de Service Civique. Offrir un nombre de missions proportionnel à la demande d'engagement des jeunes, qui concourt à l'universalité du Service Civique, constitue un défi majeur pour 2017 et les années à venir.

Deux avancées supplémentaires dans l'évolution du Service Civique vont permettre de soutenir cet objectif. La loi Égalité Citoyenneté adoptée fin décembre 2016 ouvre davantage le champ d'application du Service Civique avec de nouvelles missions possibles dans le secteur du logement social HLM, les entreprises à capital 100% public, et enfin chez les pompiers. Elle permet également de mieux répondre à la reconnaissance des droits des jeunes volontaires versus ceux des étudiants.

4.4 Le service civique vu par le CESE²³.

Communiqué de presse²⁴ : 17 mai 2017 | CESE

Étude « Service Civique : quel bilan ? Quelles perspectives ? ».

Universalisation du Service Civique : pour une approche d'abord qualitative.

En mars 2015, le Président de la République pose l'ambition de l'universalisation du Service Civique. Dans le contexte post-attentats, celui-ci apparaît plus que jamais comme un vecteur précieux d'engagement civique de la jeunesse française et de cohésion sociale. Le Conseil économique, social et environnemental partage cette ambition et présente les conditions d'une généralisation réussie guidée par une approche qualitative, du Service Civique.

En mars 2015, l'objectif de 350 000 jeunes par an - soit la moitié d'une classe d'âge - effectuant une mission de Service Civique est fixé par le Président de la République à l'horizon 2018. En s'appuyant sur un bilan (*évolution du pilotage, nombre de jeunes engagés et organismes d'accueil, etc.*) du dispositif actuel, le CESE formule des pistes pour que l'universalisation soit à la fois quantitative et qualitative.

Parmi celles-ci :

- Le Service Civique doit rester volontaire et synonyme d'un droit à l'engagement en faveur de l'intérêt général plutôt que d'un devoir. [SEP]
- **Il doit être une étape d'un parcours d'engagement** par la diffusion d'une culture de l'engagement, par des ponts avec le maillage public et politique local, associatif ou syndical, par le développement du tutorat, mais aussi en améliorant les conditions de cette première approche de l'engagement et sa valorisation (*niveau de l'indemnisation, extension des droits étudiants, logement, valorisation des acquis, etc.*). [SEP]

²³ CESE : conseil économique, social et environnemental.

²⁴ <http://www.lecese.fr/espace-presse>

- **La mixité et le brassage social doivent être favorisés** en améliorant l'attractivité et l'accessibilité du dispositif via notamment plus d'information, via l'accueil des volontaires en équipe et des rassemblements réguliers, mais aussi un meilleur développement et accompagnement des offres de missions sur l'ensemble du territoire et particulièrement en milieu rural. [SEP]
- **Les missions de service Civique devraient concourir à des grandes causes d'engagement nationales** et internationales lancées sur une durée de cinq ans qui mobiliseraient les jeunes, les structures d'accueil et les collectivités territoriales. [SEP]
- **La bonne mise en œuvre du Service Civique doit être assurée**, sur le terrain, par des évaluations et contrôles – pour éviter notamment les dérives telles que la substitution à l'emploi – et, au niveau national, par une amélioration du pilotage et des moyens financiers adaptés. [SEP]
- **Tout jeune qui en formule le souhait doit se voir proposer une mission dès 2018** : en 2015, en moyenne seule 1 demande sur 5 était satisfaite ! L'État, principal financeur du dispositif, doit affirmer une volonté politique de financer le Service Civique à la hauteur de ses ambitions. L'alternance politique ne doit pas se faire au détriment de ce dispositif de qualité qui répond à une nouvelle demande d'engagement de la part de la jeunesse française. [SEP]

4.5 Le service militaire volontaire vu par l'Onisep²⁵.

Publication : 4 Novembre 2016 | Onisep.fr

Le service militaire volontaire (SMV) est un dispositif militaire d'insertion professionnelle. Il est une adaptation en métropole du service militaire adapté (SMA) en Outre-Mer.

Il s'adresse à des jeunes en grande difficulté qui souhaitent rebondir par la formation et un encadrement strict.

4.5.1 Une adaptation du SMA.

Le service militaire volontaire (SMV) n'est pas un retour du service militaire obligatoire, suspendu en 1997, mais un dispositif qui s'inspire très largement du service militaire adapté (SMA) en vigueur en Outre-mer.

Pourquoi le SMV s'inspire-t-il du SMA ? Parce que le SMA a démontré, depuis sa création en 1961, de très bons résultats : plus de 75 % des volontaires formés s'insèrent en trouvant un emploi ou en s'engageant dans une poursuite de formation qualifiante.

4.5.2 Un dispositif d'insertion sociale et professionnelle avant tout.

Le SMV repose sur un **contrat d'engagement volontaire** au sein d'unités militaires spécifiques pour une durée de 6 à 12 mois. Il s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans, peu ou pas diplômés et résidant en France métropolitaine.

Le SMV est aménagé en fonction des besoins et du niveau du volontaire : une formation militaire élémentaire, une remise à niveau scolaire, du sport, une formation aux premiers secours, la possibilité de passer son permis de conduire et une formation professionnelle. La formation professionnelle se fait en partenariat avec les entreprises et les collectivités locales et dans des secteurs garantissant de réelles perspectives d'emploi.

²⁵ <http://www.onisep.fr/Cap-vers-l-emploi/Decouvrir-le-monde-professionnel/Les-contrats-en-faveur-des-jeunes/Le-service-militaire-volontaire-SMV>

L'aspect « *militaire* » du dispositif est là avant tout pour redonner aux jeunes un cadre et des règles de vie. Les volontaires ne seront pas amenés à combattre : le SMV a un objectif d'**insertion professionnelle**. A l'issue du SMV, le jeune doit avoir toutes les cartes en main pour retrouver de façon durable le chemin de l'emploi. Les jeunes sont d'ailleurs suivis pendant 6 mois après la sortie du dispositif.

A noter : le volontaire est pris en charge pendant toute la durée du SMV (logement, nourriture, habillement) et reçoit une solde de 313 € nets par mois.

4.6 Le service militaire volontaire vu par le Portail Lorain²⁶.

Le service militaire volontaire est un dispositif expérimental, d'une durée de 6 à 12 mois, destiné à délivrer une formation professionnelle, scolaire et civique à des jeunes âgés de 18 à 25 ans éloignés de l'emploi, afin de favoriser leur insertion professionnelle.

4.6.1 Les objectifs.

Le SMV a pour but de délivrer une formation militaire, une formation civique et morale ainsi qu'une formation professionnelle, afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.

Il s'agit d'un dispositif expérimenté à partir du 1er septembre 2015 pour une durée de deux ans.

En Lorraine, le SMV peut être effectué dans le centre SMV de Montigny-Lès-Metz.

4.6.2 Les publics visés.

Le SMV est destiné à des jeunes volontaires rencontrant des difficultés pour s'insérer dans l'emploi.

4.6.3 Les conditions.

Le SMV est ouvert aux jeunes volontaires, filles ou garçons, âgés de 18 à moins de 26 ans à la date de la signature du contrat :

- de nationalité française ;
- résidant en France métropolitaine ;
- reconnus aptes physiquement ;
- jouissant de leurs droits civiques ;
- pouvant attester de leur participation ou de leur exemption à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

4.6.4 La nature de la mesure.

Les jeunes volontaires du SMV s'engagent à suivre dans une unité militaire sous l'uniforme un parcours de formation visant à leur insertion professionnelle. Ils signent un contrat militaire et sont hébergés et nourris dans le centre de service militaire volontaire (CSMV) durant la durée de leur volontariat.

²⁶ <http://www.orfea.org/portail/content/service-militaire-volontaire-smv#CONDITIONS>

Deux types de volontariat sont proposés :

Volontaire stagiaire.

Ce volontariat s'adresse à des personnes éloignées de l'emploi, pas ou peu qualifiées (sans qualifications professionnelles ou diplômes, ou titulaires d'un diplôme inférieur au BEP, CAP ou baccalauréat).

Il comporte une formation comportementale et civique, visant à permettre aux jeunes volontaires de se réapproprier les règles de la vie en collectivité et les savoir-être indispensables en milieu professionnel. Cette formation comprend notamment un entraînement physique et une initiation aux fonctionnements des institutions. Les volontaires peuvent également participer à des missions d'aide et d'assistance à la population (missions de protection de l'environnement, de sauvegarde du patrimoine...).

D'autre part, le volontariat repose sur une formation professionnelle. Les volontaires sont accompagnés pour élaborer ou confirmer leur projet professionnel et ont la possibilité de suivre des modules de remise à niveau scolaire, une initiation aux gestes de premiers secours et une préparation au passage du permis de conduire. Ils suivent également une formation professionnelle, visant à l'apprentissage d'un métier et comportant des périodes de stage en entreprise.

A l'issue du volontariat, un certificat d'aptitude personnelle à l'insertion est délivré.

Volontaire technicien.

Ce volontariat s'adresse à des personnes éloignées de l'emploi, titulaires d'un BEP, CAP ou d'un baccalauréat n'ayant pas ou peu d'expérience professionnelle.

Il comporte une formation militaire et pédagogique afin d'exercer une fonction d'aide moniteur de formation professionnelle auprès des volontaires stagiaires.

Ce volontariat permet d'acquérir une première expérience professionnelle valorisable auprès des employeurs. Il offre la possibilité de passer un diplôme de premiers secours et de préparer le permis de conduire.

4.6.5 La durée de la mesure.

Volontaire stagiaire : durée minimale de 6 mois, renouvelable par période de 2 à 6 mois, pour une durée maximale de 12 mois.

Volontaire technique : durée de 12 mois, renouvelable une fois.

4.6.6 Le statut.

Volontaire stagiaire : volontaire stagiaire du service militaire volontaire (*1^{er} grade militaire du rang*).

Volontaire technique : militaire volontaire dans les armées.

4.6.7 La rémunération.

Les volontaires stagiaires reçoivent une solde mensuelle de 313 euros.

Les volontaires techniques reçoivent une solde mensuelle de 675 euros.

4.6.8 La protection sociale.

Les volontaires bénéficient des mêmes droits que ceux octroyés par le statut militaire en matière de protection sociale.

5 LES DIFFÉRENTES ORGANISATIONS.

5.1 La direction du service national et de la jeunesse²⁷.

Un arrêté du 5 mai 2017 traite de l'organisation de la direction du service national et de la jeunesse. Elle comprend :

- la sous-direction de la politique du service national ;
- la sous-direction ressources métier ;
- le département des politiques en faveur de la jeunesse ;
- les pôles transversaux « veille et anticipation », « rayonnement » et « pilotage et synthèse » ;
- le bureau de la performance et de la coordination outre-mer.

Les organismes extérieurs suivants sont directement rattachés à la direction du service national et de la jeunesse : les établissements du service national, les centres du service national relevant des commandements supérieurs dans les départements et régions d'outre-mer, dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie.

Le service militaire volontaire - volontariat militaire d'insertion, service à compétence nationale, est rattaché au directeur du service national et de la jeunesse.

Le directeur du service national et de la jeunesse est assisté :

- d'un chef de cabinet ;
- d'un adjoint-chef de service, qui le remplace en cas d'absence ou d'empêchement. Ce chef de service est chargé de l'encadrement des sous-directions de la politique du service national et ressources métier ainsi que du bureau de la performance et de la coordination outre-mer.

Le chef du département des politiques en faveur de la jeunesse relève de lui directement.

Un officier prépare et anime les travaux de la Commission armées jeunesse. Il reçoit l'appellation de secrétaire général de la Commission armées jeunesse.

5.2 Le commandement du service militaire volontaire - volontariat militaire d'insertion²⁸.

Un arrêté du 5 mai 2017 traite de l'organisation et au fonctionnement du service militaire volontaire - volontariat militaire d'insertion.

Le commandement du service militaire volontaire est transformé en un service à compétence nationale chargé de mettre en œuvre les dispositions relatives à l'expérimentation de nouvelles formes de volontariat prévues par la loi du 28 juillet 2015 actualisant la programmation militaire pour les années 2015 à 2019. Il comprend :

- Un échelon central dénommé « commandement du service militaire volontaire - volontariat militaire d'insertion » ;

²⁷ <http://www.injep.fr/veille/direction-du-service-national-et-de-la-jeunesse-11340.html>

²⁸ <http://www.droit-de-la-formation.fr/vos-rubriques/actualites/actualite-juridique/service-militaire-volontaire-volontariat-militaire-d-insertion-organisation-et.html>

- Des échelons locaux que constituent les centres de formation, dénommés « centres du service militaire volontaire - volontariat militaire d'insertion », et qui lui sont subordonnés.

Les centres de formation sont créés par décision du ministre de la défense.

5.3 Le commandement du service militaire adapté²⁹.

Un arrêté du 30 septembre 1991 traite de la mission et de l'organisation du service militaire adapté. Il s'agit d'une structure très largement interministérielle, à la fois pour la définition des priorités et pour son commandement.

Le service militaire adapté est commandé par un général détaché de l'armée de Terre et relevant du chef d'état-major des armées. Le commandement du service militaire adapté est rattaché pour emploi à la Direction générale des Outre-mer du Ministère des Outre-mer.

Le **ministre de l'outre-mer** «*fixe les orientations et les objectifs à atteindre en matière de formation professionnelle et de travaux à confier aux formations du service militaire adapté.*». En outre, «*il prévoit à son budget les emplois et les crédits nécessaires au fonctionnement, à l'investissement et au soutien du service militaire adapté, à l'exception des dépenses inhérentes aux activités militaires, qui sont financées par le budget du ministère de la défense*».

Le **ministre de la défense** a, pour sa part, la charge de fixer les objectifs à atteindre en matière de formation militaire et d'emploi des formations dans le cadre des plans de défense et de protection. Il met également en place auprès du ministère de l'outre-mer les personnels nécessaires au fonctionnement du service militaire adapté.

Le service militaire adapté est composé d'un état-major situé à Paris et est déployé en Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, ainsi qu'à Périgueux (24) avec un détachement de formation et d'accueil.

5.4 L'agence du service civique³⁰.

Créée le 12 mai 2010, l'Agence du Service Civique est un Groupement d'Intérêt Public (GIP).

L'Agence du Service Civique est sous la tutelle du Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports et relève du Haut-Commissariat à l'engagement civique auprès du Premier ministre créé par décret le 11 avril 2016.

La gouvernance de l'Agence du Service Civique n'est pas modifiée. Le rattachement du Haut-Commissariat à l'engagement civique directement au Premier ministre permet une plus grande autonomie. L'Agence est structurée autour :

- d'un Conseil d'Administration ;
- d'un Comité Stratégique.

L'Agence du Service Civique est présidée par le Haut-Commissaire.

Les principales missions du Haut-Commissaire à l'engagement civique sont l'animation et la coordination de l'action interministérielle en faveur de l'engagement civique, le développement

²⁹ <http://www.outre-mer.gouv.fr/le-service-militaire-adapte-sma>

³⁰ <http://www.service-civique.gouv.fr/page/organisation-de-l-agence-du-service-civique>

du Service Civique, la coordination de la réflexion sur l'extension de la journée défense et citoyenneté et la création et la promotion d'une réserve citoyenne.

5.5 La direction générale de l'ÉPIDE³¹.

L'ÉPIDE (*Établissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi*) est un établissement public administratif créé en 2005 le ministre de la Défense et le ministre du Travail et de la Cohésion Sociale. Il est financé par le ministère chargé de l'Emploi et le ministère chargé de la Ville.

Le financement est complété par une subvention du Fonds Social Européen (FSE).

La Direction générale de l'Établissement pour l'insertion dans l'emploi est située à Malakoff (92). Elle coordonne et anime la politique définie par le conseil d'administration de l'établissement. Elle est composée :

- d'un secrétariat général ;
- la direction Insertion, Opérations, Réseau et Relations extérieures ;
- la direction Ressources humaines ;
- la direction Supports et Affaires financière ;
- le service Communication et relations publiques.

L'établissement pour l'insertion dans l'emploi comprend 19 centres répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain. Le dernier ouvert, celui de Nîmes, et le 20^e en prévision à Toulouse combleront un vide puisqu'il n'en existait aucun dans la nouvelle grande région Occitanie.

Le secrétaire général assiste le Directeur général dans la coordination des directions et services de la Direction générale, ainsi que dans la conduite des centres. Il le supplée en cas d'absence ou d'empêchement dans l'exercice de ses fonctions.

L'ÉPIDE est administré par un conseil d'administration qui détermine, dans le cadre des orientations fixées par les ministres de tutelle, la politique générale de l'établissement.

6 LE « PLAIDOYER POUR UNE GARDE NATIONALE RÉPUBLICAINE » D'HERVÉ DRÉVILLON³².

Par Jean-Dominique MERCHET

21 décembre 2015 à 11h02 | Secret Défense

Nous republions, comme sa charte nous l'autorise, un article paru aujourd'hui sur le site The Conversation. L'auteur est l'historien Hervé Drévilion, Directeur de l'Institut des Études sur la Guerre et la Paix, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

- o 0 o -

Il paraît donc que nous sommes en guerre. Mais à quel effort de mobilisation ce constat nous appelle-t-il ? Pavoiser en solidarité avec les victimes, se recueillir, illuminer la place de la République de flammes vacillantes et éphémères. De cela nous ne saurions nous passer, car le deuil est bien une façon de se ressaisir face à l'effroi. Mais après ? De quelle action sera faite notre résilience ?

En fait de mobilisation, il nous est demandé de respecter l'état d'urgence et de croire à l'efficacité des frappes aériennes en Syrie et en Irak. Soit. Respectons et croyons. Mais encore ? Aussi nécessaire qu'elle soit (et l'on peut discuter de cette nécessité), [la réponse militaire](#) ne sera

³¹ <http://www.epide.fr/a-propos/notre-organisation/la-direction-generale/>

³² <http://www.lopinion.fr/blog/secret-defense/plaidoyer-garde-nationale-republicaine-d-herve-drevillon-93385>

pas suffisante. Menée par des troupes professionnelles agissant, certes, au nom de la nation, elle laisse les citoyens dans un état de passivité, qui les réduit à contempler la guerre qui se déroule au loin, et à subir celle qui se mène, désormais, parmi eux, dans les rues, à la terrasse des cafés, dans les salles de concert. Et il leur est, en outre, recommandé de ne pas avoir peur, afin de ne pas donner aux terroristes la satisfaction de les terroriser. C'est beaucoup demander.

Déclarer la France en guerre sans donner aux Français les moyens d'agir revient à les plonger dans un état d'impuissance anxiogène. [Henri Laborit](#), dans *L'Éloge de la fuite* a montré le caractère pathogène de l'inhibition de l'action face à des situations de stress. Pour réagir autrement que par l'agressivité incontrôlée des rats de laboratoire filmés par Alain Resnais dans [Mon oncle d'Amérique](#), il faut agir de façon ordonnée, raisonnée. Agir.

Dans *L'Art de la guerre*, Machiavel a montré le péril dans lequel se trouve une société qui délègue totalement à l'État la mission de la protéger : « Si, pour pouvoir façonner [le peuple] au joug, vous le maintenez peu nombreux et désarmé... vous pourrez le conserver, et votre peuple sera si faible, si avili, que vous serez la proie de quiconque voudra vous attaquer ». Le péril exposé par Machiavel ne se pose certes plus dans les mêmes termes qu'à l'époque des guerres d'Italie. La France n'est pas menacée d'invasion et les armées de milice ne sont plus de mise.

C'est pourquoi la constitution d'une Garde nationale apparaît, aujourd'hui, comme une alternative crédible au défunt service national. À condition, toutefois, de ne pas s'en tenir à la voie étroite, qui semble se dessiner actuellement.

Il serait question de constituer [la réserve militaire opérationnelle](#) en une Garde nationale, qui soulagerait l'armée de métier des tâches domestiques pour lui permettre de se concentrer sur les opérations extérieures. C'est une évolution intéressante, qui a le mérite de renforcer le lien entre l'armée et la nation. Mais c'est une réponse incomplète au défi qui se présente à nous.

La réserve opérationnelle constitue, aujourd'hui, le reliquat du principe de la participation de la nation à sa défense. Composée de citoyens issus de la société civile et d'anciens militaires d'active, elle est, toutefois, fondée sur le volontariat et entre dans la logique de « l'engagement » qui ne la distingue guère, au fond, de l'armée de métier. Elle est ainsi la manifestation d'une morale civique plutôt que l'expression de la citoyenneté. Elle dessine les contours d'une sorte d'avant-garde citoyenne et non ceux d'une nation.

Bâtir une Garde nationale à partir de la réserve opérationnelle représenterait également l'inconvénient de former une force strictement militaire. Or, l'histoire du principe même de la Garde nationale souligne la nécessité d'en faire une force essentiellement civile. La Constitution de 1791, en effet, précisait que « les gardes nationales ne forment ni un corps militaire, ni une institution dans l'État ; ce sont les citoyens eux-mêmes appelés au service de la force publique. » Une telle force ne saurait donc être placée sous statut et commandement exclusivement militaires.

Son encadrement pourrait être confié à des réservistes, dont un grand nombre est déjà affecté à des missions sur le territoire national, dans les [Compagnies de Réserve territoriale de la gendarmerie](#). Et il faudrait leur adjoindre des policiers, mais également les acteurs de la sécurité civile (pompiers, secouristes). Mais surtout, il faudrait que son organisation et sa composition soient plus largement ouvertes sur la société civile. Les moyens pour y parvenir passent par une organisation calquée sur les structures civiques (communes, cantons, départements), une soumission à l'autorité civile et, surtout, par l'élargissement de son recrutement.

Il faudrait ainsi organiser le lien entre la Garde nationale et le service civique et ouvrir une ample réflexion sur le statut de ses membres et de ses cadres. Faut-il, par exemple, y appliquer le principe de l'élection des officiers ou, au contraire, prévoir des contrats rémunérés, qui élargiraient l'assise sociale de la participation, afin d'éviter la constitution d'une garde bourgeoise ? Un groupe de militaires, [baptisé Janus](#), avait, en mars 2012, formulé d'intéressantes propositions, qui méritent d'être discutées afin de trouver le point d'équilibre entre efficacité opérationnelle et valeur civique.

Affectée à des missions de surveillance et de sécurité civile, la Garde nationale n'aurait pas pour mission de lutter directement contre le terrorisme, ni d'assurer le maintien de l'ordre. Elle devrait être un instrument de vigilance citoyenne, mobilisé en soutien de la force publique, dont nous sommes tous les garants. À la question de son armement, il faudrait, là encore, répondre de façon souple et pragmatique, sans condamner cette force à l'impuissance, tout en évitant d'en faire une oligarchie de citoyens en armes. On le voit, l'enjeu n'est pas exclusivement militaire ou policier, il est aussi politique.

Si plusieurs voix à droite, voire à l'extrême droite, se sont exprimées en faveur de la création d'une Garde nationale, il faut rappeler que le principe de la participation de la nation à sa défense constitue également une idée de gauche défendue, notamment, par Jaurès dans L'armée nouvelle. Il se dit trop souvent que la gauche n'est plus la gauche lorsqu'elle devient sécuritaire ou guerrière. Si le « tournant sécuritaire » d'un gouvernement de gauche devait se limiter à l'action de l'État sans mobiliser les citoyens, alors oui, le reproche pourrait devenir fondé.

Si, à l'inverse, le gouvernement trouve le moyen d'associer la nation à sa politique de défense, alors il sera fidèle à l'histoire de la gauche, comme à l'idée même de la République, qui repose sur la participation de tous à la défense de la liberté et de l'égalité. Aux possibles dérives d'un État policier, la Garde nationale oppose le serment qu'elle prêta, lors de la fête de la fédération du 14 juillet 1790, « *de demeurer unis à tous les Français par les liens indissolubles de la fraternité* ».